

---

**PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES  
RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE**

---

**ADOPTÉ PAR LA CRÉ DE L'ESTRIE  
LE 23 FÉVRIER 2011**



# PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DE L'ESTRIE

---

## Coordination et rédaction

Dany Senay, ing. f., chargé de projet du PRDIRT

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie

## Révision interne

Marie-Hélène Wolfe, directrice générale

Conférence régionale des élus de l'Estrie

Jean-Louis Blanchette, coordonnateur

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie

## Support externe

Jim Routier

Direction des affaires régionales de la Direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, région de Laval-Laurentides-Lanaudière et Estrie, Montérégie-Montréal

Paule Têtu, vice-présidente

Del Degan, Massé et ass.

## Collaboration externe

Plus de 100 intervenants ont été sollicités afin de commenter les portraits sectoriels, les actions, les maîtres d'œuvre et les partenaires potentiels du PRDIRT. Leurs noms se retrouvent au début de chaque portrait sectoriel du PRDIRT ([http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html)).

Ce document fut produit à la suite de consultations, de validations locales et régionales et à l'aide des diagnostics disponibles dans les 14 portraits sectoriels du PRDIRT, traitant des différents thèmes, et des sujets afférents, abordés dans cette démarche régionale. Ces documents sont disponibles dans la page Internet suivante : [http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html).

**La CRRNT de l'Estrie tient à remercier sincèrement les commissaires ainsi que tous les partenaires impliqués dans cette démarche entamée depuis décembre 2008.**

Déposé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune le 20 décembre 2010 et révisé en août 2011.

2<sup>e</sup> édition - août 2011

ISBN 978-2-921809-72-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-921809-73-3 (PDF)

Publié en février 2011 - ISBN 978-2-921809-66-5 (version imprimée) et ISBN 978-2-921809-67-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2011

Ce document est disponible dans la page Internet du PRDIRT de l'Estrie :

[http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html)

Le genre masculin est utilisé comme générique sans discrimination aucune et à la seule fin d'alléger le texte. Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition d'en mentionner la source.

## Liste des sigles

<b>ACIA :</b>	Agence canadienne d'inspection des aliments
<b>AFCE :</b>	Association forestière des Cantons-de-l'Est
<b>AIPL :</b>	Aire d'intensification de la production ligneuse
<b>AMFE :</b>	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
<b>CEHQ :</b>	Centre d'expertise hydrique du Québec
<b>Centre ACER :</b>	Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc.
<b>ACLD :</b>	Association des CLD de l'Estrie
<b>CLD :</b>	Centre local de développement
<b>CRÉ :</b>	Conférence régionale des élus de l'Estrie
<b>CREE :</b>	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
<b>CRRNT :</b>	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie
<b>CSHC :</b>	Commission scolaire des Hauts-Cantons
<b>CSLE :</b>	Conseil Sport Loisir de l'Estrie
<b>DEC :</b>	Développement économique Canada
<b>FQCP :</b>	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
<b>FSC :</b>	Forest Stewardship Council (certification forestière)
<b>FRFCE :</b>	Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est
<b>Groupe SAGE :</b>	Groupe de recherche sur les Stratégies et les Acteurs de la Gouvernance environnementale
<b>MAMROT :</b>	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec
<b>MAPAQ :</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MDDEP :</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
<b>MDEIE :</b>	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec
<b>MESS :</b>	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec
<b>MRC :</b>	Municipalités régionales de comté (dans le PRDIRT, le territoire de Sherbrooke est également considéré comme une MRC par les responsabilités qui sont conférées à la Ville)
<b>MRNF :</b>	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
<b>MTQ :</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>MW :</b>	Mégawatt
<b>OBV :</b>	Organisme de bassins versants
<b>PPMV :</b>	Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
<b>PRDIRT :</b>	Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire
<b>Q-WEB :</b>	Quebec Wood Export Bureau
<b>RAPPEL :</b>	Regroupement des associations pour la protection de l'environnement, des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la Saint-François
<b>RLQ :</b>	Réseau Ligniculture Québec
<b>RNI :</b>	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
<b>SAD :</b>	Schéma d'aménagement et de développement des MRC
<b>SADC :</b>	Société d'aide au développement des collectivités
<b>SADF :</b>	Stratégie d'aménagement durable des forêts
<b>SIB :</b>	Service intégré du bois de l'Estrie
<b>SPAE :</b>	Syndicat des producteurs acéricoles de l'Estrie
<b>SPBE :</b>	Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
<b>Table de GIRT :</b>	Table de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public, coordonnée par la CRRNT
<b>Table VHR :</b>	Table de concertation estrienne sur les véhicules hors route, coordonnée par la CRÉ
<b>TAFE :</b>	Table de concertation agroforestière de l'Estrie
<b>TECFE :</b>	Table estrienne de concertation formation-emploi
<b>TCE :</b>	Tourisme Cantons-de-l'Est
<b>Tma :</b>	Tonne métrique anhydre
<b>UA :</b>	Unité d'aménagement, désigne, à partir de 2013, le territoire public sous aménagement
<b>UAF :</b>	Unité d'aménagement forestier, désigne, jusqu'en 2013, le territoire public sous aménagement
<b>UPA :</b>	Union des producteurs agricoles
<b>ZEC :</b>	Zone d'exploitation contrôlée (faune)

## Mot du président de la CRRNT

Chers Estriennes et Estriens,

Au nom de mes collègues administrateurs de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), c'est avec enthousiasme et fierté que je vous présente le premier plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) de la région de l'Estrie.

Définir une vision régionale intégrée de la contribution des ressources naturelles et du territoire au développement durable de l'Estrie : voilà un défi de taille à relever! Pour ce faire, nous avons travaillé sans relâche pendant plus de deux ans, et avec plus d'une centaine de partenaires, pour concevoir ce plan des plus prometteurs pour la région.

Certes, vous le constaterez à sa lecture, le PRDIRT résulte de réflexions sérieuses et approfondies, et il propose une certaine innovation. Néanmoins, ce PRDIRT reconnaît plusieurs approches actuelles, mais nous convie également à revoir nos façons de faire puisque sa valeur ajoutée réside dans une approche d'intégration. Il est donc important que tous voient le PRDIRT comme un tout, où les objectifs proposés sont pour la plupart interreliés et où les intervenants sectoriels devraient retrouver leurs particularités. En d'autres termes, nous basons notre avenir sur les forces, les atouts et les acquis actuels.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des intervenants qui ont contribué significativement au développement de cette vision régionale intégrée. Ce ne fut pas toujours facile de confronter nos intérêts, mais cette démarche aura permis de jeter les bases d'un dialogue, qui saura, souhaitons-le, perdurer longtemps. La mise en œuvre du PRDIRT dépend d'ailleurs autant de ce dialogue que de l'engagement collectif des intervenants ciblés et concernés.

Bonne lecture! Mais surtout : bon déploiement du PRDIRT en Estrie!



Réjean Masson

Président de la CRRNT de l'Estrie

## Table des matières

<b>1. Mise en contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Méthodologie .....</b>	<b>2</b>
2.1. Thèmes et sujets abordés.....	2
2.2. Chronologie méthodologique .....	3
<b>3. Faits marquants des portraits des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie .....</b>	<b>5</b>
3.1. Milieu socio-économique.....	6
3.2. Milieu biophysique.....	6
3.3. Affectations régionales regroupées des MRC (schémas d'aménagement et de développement).....	6
3.4. Milieux naturels protégés et conservation de la biodiversité.....	7
3.5. Milieux naturels d'intérêt .....	7
3.6. Gestion faunique et halieutique .....	8
3.7. Activités récréatives en milieu naturel .....	8
3.8. Forêt naturelle et enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique .....	8
3.9. Milieu forestier et forêt privée .....	9
3.10. Forêt publique .....	9
3.11. Activités d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de transfert des connaissances reliées au milieu forestier .....	10
3.12. Industrie forestière.....	10
3.13. Production énergétique.....	11
3.14. Production minière.....	11
<b>4. PRDIRT de l'Estrie.....</b>	<b>12</b>
<b>5. Effets attendus du PRDIRT en Estrie.....</b>	<b>43</b>
<b>6. Conditions de réussite du PRDIRT de l'Estrie .....</b>	<b>47</b>

## 1. Mise en contexte

La conception du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) est l'un des principaux mandats de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de l'Estrie. L'identification d'une vision régionale intégrée de la contribution des ressources naturelles au développement durable de l'Estrie est la résultante du PRDIRT. Cette vision intégrée s'obtient en confrontant les enjeux de l'exploitation et de la conservation d'une ressource naturelle par rapport aux autres et elle se définit dans les actions du PRDIRT. Outre l'aspect durable de cette approche, soit la maximisation des opportunités sociales, économiques et environnementales pour les générations futures, le défi réside dans l'intégration de la gestion actuelle des ressources naturelles, renouvelables ou non. Cette vision intégrée doit mener à la création de richesse en s'appuyant, notamment, sur les potentiels de la région et sur les idées novatrices, et ce, dans la perspective d'un développement durable.

### Prémisse de base du PRDIRT

L'atteinte du plein potentiel de la contribution des ressources naturelles et du territoire au développement durable de l'Estrie doit passer par **l'intégration** des **outils de planification** sectoriels actuels.

Les objectifs du PRDIRT<sup>1</sup> sont de :

- dresser le portrait et le diagnostic régional des ressources naturelles et du territoire;
- préciser les orientations stratégiques du développement des ressources naturelles dans une approche de développement durable;
- définir des objectifs régionaux de protection, d'aménagement et de mise en valeur des ressources naturelles;
- définir des actions et suggérer leurs maîtres d'œuvre;
- créer un outil de consultation de référence simple et accessible pour la population et les intervenants.

L'une des valeurs ajoutées du PRDIRT provient de son approche d'intégration des cinq thèmes traités (voir figure 1), dans le dessein de définir une vision régionale intégrée. Il est donc important de voir le PRDIRT comme un tout, où les objectifs proposés sont pour la plupart interreliés et où les intervenants sectoriels devraient néanmoins retrouver leurs particularités prioritaires.

La **vision régionale intégrée** dépasse la somme des intérêts de chacun des secteurs abordés dans le PRDIRT.

<sup>1</sup> CRÉ de l'Estrie - CRRNT - PRDIRT - Cadre de référence du PRDIRT de l'Estrie, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/pdf/crrnt/cadre\\_reference.pdf](http://www.creestrie.qc.ca/pdf/crrnt/cadre_reference.pdf) (consultée le 10 décembre 2010).

Compte tenu de l'échelle stratégique du PRDIRT, les détails sont relativement limités. Cette approche est fondamentale, puisque la mise en œuvre du PRDIRT ne doit pas se substituer aux responsabilités et à l'expertise des acteurs estriens présents. Ce plan se veut davantage une reconnaissance des actions convergentes qui existent déjà et un levier pour de nouvelles initiatives en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.

La première génération du PRDIRT doit donc être vue comme le commencement de l'utilisation de cet outil évolutif et itératif, dont le contenu et la portée évolueront dans le temps.

### Durée de vie du PRDIRT

Il est envisagé, pour ce premier PRDIRT et dans le contexte administratif du nouveau régime forestier, que sa durée de vie s'échelonne jusqu'en 2018, avec une mise à jour possible en 2013.

Le PRDIRT doit être rédigé en concordance avec les orientations émises dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF). Le PRDIRT se veut aussi l'assise régionale de la SADF, en modulant les objectifs de cette dernière au contexte régional. À la suite de l'adoption de la SADF, prévue à l'été 2011, une mise à jour du PRDIRT pourrait s'avérer nécessaire.

## 2. Méthodologie

### 2.1. Thèmes et sujets abordés

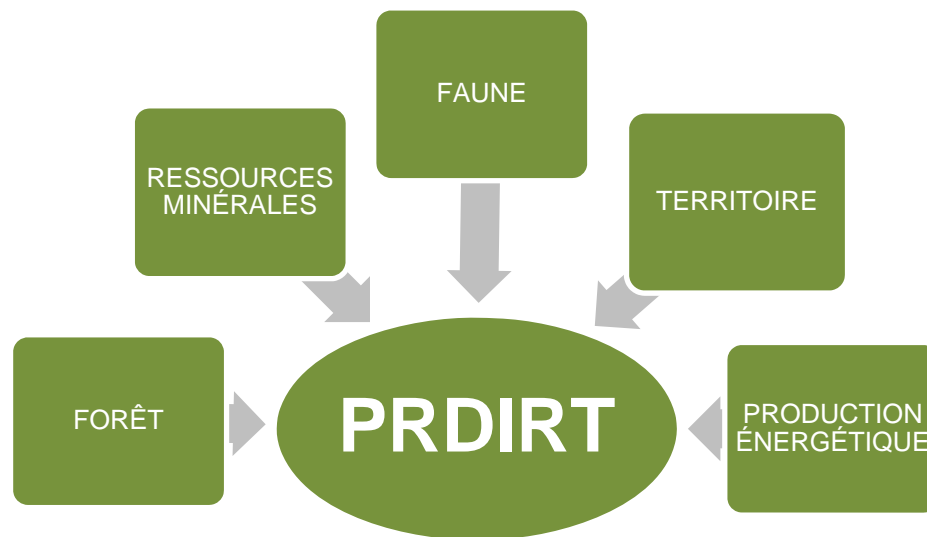
Les thématiques abordées dans le PRDIRT ont été proposées par la CRRNT en fonction des enjeux locaux et de la réalité estrienne. Elles ont été entérinées par la CRÉ de l'Estrie à la fin novembre 2008. Il avait alors été convenu que le PRDIRT de l'Estrie aborderait les cinq domaines d'affaires du MRNF, soit la forêt, la faune, la production énergétique, les ressources minérales, le territoire et les sujets connexes à ces cinq thèmes, et ce, tant en **territoire privé que public** (figure 1). La CRÉ de l'Estrie acceptait ainsi de relever le défi ambitieux d'aborder autant les sujets obligatoires que facultatifs, proposés dans le cadre de référence du MRNF pour l'élaboration des PRDIRT<sup>2</sup>.

Néanmoins, le développement intégré du territoire estrien peut difficilement faire fi de certaines autres thématiques, dont quelques aspects concernant le territoire agricole et la gestion de l'eau. Ces deux sujets ont donc été abordés dans le contexte territorial et de gestion intégrée, et non en tant que ressources naturelles proprement dites. Les interactions entre les différents sujets abordés dans le PRDIRT ont été considérées afin que leur traitement conduise à une vision intégrée du développement.

---

<sup>2</sup> MRNF - Régions - Une gestion intégrée et régionalisée – Cadre de référence pour l'élaboration d'un PRDIRT, [En ligne], [http://www.mrnf.gouv.qc.ca/regions/pdf/cadre\\_reference\\_v2008-12-08.pdf](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/regions/pdf/cadre_reference_v2008-12-08.pdf) (consultée le 14 décembre 2010).

Figure 1 : Thèmes abordés dans le PRDIRT de l'Estrie



## 2.2. Chronologie méthodologique

La rédaction du PRDIRT de l'Estrie s'est échelonnée de décembre 2008 à décembre 2010. La participation et l'engagement du plus grand nombre d'intervenants concernés ont constitué, pour la CRRNT, le principal gage de succès dans cette démarche. Elle a donc mis en place divers comités et fait appel à des comités déjà formés :

- Table sur la Recherche et le transfert de connaissances de la CRRNT de l'Estrie;
- Table de Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire public de l'Estrie;
- Table Faune régionale de l'Estrie;
- Comité ad hoc sur les activités récréatives en milieu naturel de la CRRNT de l'Estrie;
- Groupe des partenaires de l'aménagement écosystémique de la CRRNT de l'Estrie;
- Comité technique régional sur les aires protégées de l'Estrie;
- Comité ad hoc sur les ressources minérales de la CRRNT de l'Estrie;
- Comité ad hoc sur la production énergétique de la CRRNT de l'Estrie;
- Comité élargi du PPMV de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie;
- Regroupement des aménagistes régionaux de l'Estrie;
- Service intégré du bois de l'Estrie.

Certains autres comités ou groupes ont également été sollicités pour la validation du document final du PRDIRT, notamment pour ce qui concerne les actions, les maîtres d'œuvre et les partenaires potentiels. Cette étape correspond à la deuxième consultation du PRDIRT, tandis que la première consultation prit la forme d'un forum d'échanges qui a réuni plus de 125 personnes durant une journée complète<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> CRÉ de l'Estrie - CRRNT - PRDIRT - Rapport de consultation du PRDIRT de l'Estrie, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html) (consultée en décembre 2010).



La CRRNT de l'Estrie a respecté la chronologie méthodologique suivante afin de réaliser le PRDIRT :

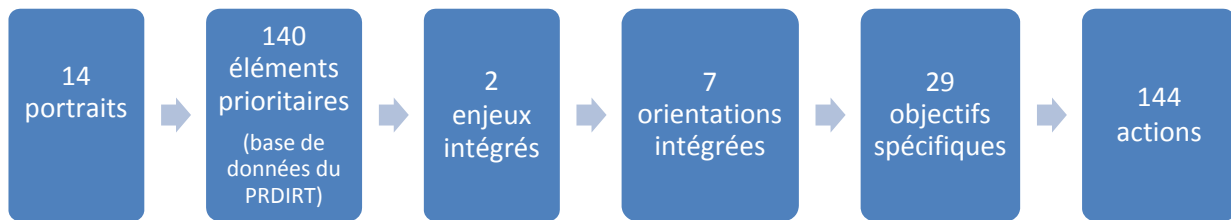
Étapes	Périodes de réalisation
1- Sélection des thèmes et des sujets abordés dans le PRDIRT.	Octobre à décembre 2008
2- Mise sur pied de comités sectoriels, ou participation à d'autres comités existants, afin d'aborder, en concertation, les sujets traités dans le PRDIRT.	Janvier 2009 à juin 2010
3- Rédaction de 14 portraits et diagnostics sectoriels portant sur tous les sujets sélectionnés dans le PRDIRT.	Janvier 2009 à août 2010
4- Validation des 14 portraits par les comités sectoriels et par les commissaires de la CRRNT.	Mai 2009 à septembre 2010
5- Intégration, dans une base de données, des éléments prioritaires soulevés dans les portraits afin de les confronter dans une perspective intégrée.	Septembre 2010
6- Définition des enjeux intégrés, des orientations intégrées et des objectifs spécifiques à l'aide de la base de données.	Septembre 2010
7- Présentation et approbation de principe des enjeux intégrés, des orientations intégrées et des objectifs spécifiques, à des fins de consultation, par les commissaires de la CRRNT.	13 octobre 2010
8- Consultation régionale (particulière) à des fins de validation des enjeux, des orientations et des objectifs, de priorisation des objectifs et d'identification de pistes d'action.	2 novembre 2010
9- Intégration, au PRDIRT, des résultats de la consultation régionale.	Novembre 2010
10- Approbation, par les commissaires de la CRRNT, de la version définitive des enjeux, des orientations et des objectifs et approbation de principe des actions à des fins de validation auprès des comités sectoriels (deuxième consultation du PRDIRT).	7 décembre 2010
11- Dépôt officiel du PRDIRT (sans plan d'action) au MRNF.	Décembre 2010
12- Validation (deuxième consultation du PRDIRT), auprès des comités sectoriels, des actions, des maîtres d'œuvre et des partenaires potentiels, et intégration de ces résultats au PRDIRT.	Janvier 2011
13- Approbation, par les commissaires de la CRRNT, de la version définitive du PRDIRT et de son plan d'action.	8 février 2011
14- Approbation, par les membres du conseil d'administration de la CRÉ, du PRDIRT et de son plan d'action.	23 février 2011
15- Dépôt final du PRDIRT et de son plan d'action au MRNF.	Mars 2011

Tout au long de ce processus, des présentations régionales sur le PRDIRT eurent lieu à des colloques ou lors de rencontres avec des intervenants de tous les horizons, afin de sensibiliser le plus de personnes possible à l'importance de ce nouvel outil.

Effectivement, plus de 100 intervenants auront contribué directement à la production des portraits sectoriels et à la confection du PRDIRT (deuxième consultation du PRDIRT), en plus des 125 personnes présentes à la consultation régionale sur le PRDIRT de l'Estric (2 novembre 2010).

Pour plusieurs de ces intervenants, une certaine zone d'inconfort est apparue au début des travaux d'intégration de l'information de base, dans la base de données du PRDIRT (figure 2). À partir de ce moment, la vision régionale intégrée a commencé à prendre forme et ce fut, pour plusieurs, un premier face-à-face avec une approche différente de celle habituellement utilisée, soit l'approche sectorielle. Les intervenants se sont par la suite approprié le contenu du PRDIRT et ont pu se retrouver facilement dans les objectifs et les actions, qui se veulent davantage spécifiques au contexte sectoriel.

Figure 2 : Structure méthodologique du PRDIRT de l'Estric



### 3. Faits marquants des portraits des ressources naturelles et du territoire de l'Estric

Les portraits sectoriels exhaustifs, dans le cadre du PRDIRT, visaient deux objectifs :

- 1- La production d'une information de base, faisant partie intégrante de la démarche du PRDIRT et servant à cerner les potentiels, les forces, les faiblesses, les contraintes et les contextes actuels entourant le développement et la conservation des ressources naturelles et du territoire de l'Estric;
- 2- La production de portraits régionaux, destinés à devenir les références régionales à jour en Estrie concernant les cinq grands thèmes couverts par les travaux de la CRRNT de l'Estric.

La production des 14 portraits s'est faite avant tout afin de répondre aux besoins du PRDIRT. À noter que quiconque veut mieux comprendre le PRDIRT de l'Estric ou connaître l'origine de son

contenu devrait se référer à ces portraits<sup>4</sup>. Finalement, les faits marquants, énoncés ici, ne sont pas en soi les éléments prioritaires (ou enjeux sectoriels) soulevés dans les portraits et intégrés dans la base de données du PRDIRT.

Sont présentés ici les grands éléments factuels relatifs aux ressources naturelles et au territoire de l'Estrie.

### **3.1. Milieu socio-économique**

Ce portrait fut réalisé par la CRÉ de l'Estrie dans un contexte autre que celui du PRDIRT<sup>5</sup>. Seuls les éléments pouvant être touchés par le développement et la conservation des ressources naturelles et du territoire furent retenus.

- La démographie régionale est en légère hausse, malgré la baisse observée dans la MRC des Sources.
- Malgré plusieurs initiatives locales, la région fait face à un phénomène d'exode rural de la jeune population active.
- Une augmentation de l'occupation citadine du territoire est observée depuis plusieurs décennies (plus de 60 % de la population estrienne en fait maintenant partie).
- La viabilité économique de certaines communautés rurales, dont plusieurs dépendent directement de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles, est relativement précaire et préoccupante.

### **3.2. Milieu biophysique**

- L'utilisation du sol en Estrie est largement agricole et forestière. Néanmoins, des impacts grandissants sont observés sur la mosaïque agroforestière de la région, malgré le fait que près de 70 % du territoire de la région est dans la zone agricole permanente (zone verte).
- La qualité de la ressource eau est encore aujourd'hui menacée.
- L'Estrie abrite une grande biodiversité, tant animale que végétale.
- Plusieurs populations fauniques et floristiques présentes en Estrie font face à des menaces continues et grandissantes.
- Les impacts des changements climatiques sur les milieux naturels et les activités en région inquiètent sur plusieurs aspects.

### **3.3. Affectations régionales regroupées des MRC (schémas d'aménagement et de développement)**

- Les affectations des SAD informent sur les utilisations permises actuellement dans le territoire et sont le fruit de réflexions locales et supralocales sur le développement et la conservation du territoire et de ses ressources à moyen terme.
- L'affectation régionale regroupée *agricole* couvre 33,7 % du territoire de l'Estrie.
- L'affectation régionale regroupée *forestière* couvre 31,2 % du territoire de l'Estrie.

---

<sup>4</sup> CRÉ de l'Estrie - PRDIRT, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html) (consultée en décembre 2010).

<sup>5</sup> CRÉ de l'Estrie - Publications - Portraits socio-économiques, [En ligne], <http://www.creestrie.qc.ca/publications.html> (consultée le 10 décembre 2010).

- L'affectation régionale regroupée *rurale* couvre 22 % du territoire de l'Estrie.
- L'affectation régionale regroupée *récréation* couvre 5,9 % du territoire de l'Estrie.
- Les affectations régionales regroupées *urbaine-périurbaine* et *villégiature* couvrent respectivement 2,9 % et 2,7 % du territoire de la région.

### 3.4. Milieux naturels protégés et conservation de la biodiversité

- Les origines, les besoins et les justifications de la conservation de la biodiversité sont très nombreux, tant à l'échelle locale que mondiale.
- Les forêts de l'Estrie sont parmi les plus riches en biodiversité du Québec.
- Le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger 12 % de son territoire d'ici 2015.
- En date de mars 2009, 2,8 % du territoire de l'Estrie est considéré en milieux naturels protégés (aires protégées et autres<sup>6</sup>), principalement en territoire public.
- Il existe beaucoup d'initiatives de protection d'éléments sensibles et particuliers de biodiversité en Estrie, mais peu de démarches de conservation globale de la biodiversité à l'échelle du paysage (filtre brut).
- Il y a un manque de coordination à l'échelle régionale et une absence de maillage entre les nombreuses organisations impliquées dans la conservation de la biodiversité.

### 3.5. Milieux naturels d'intérêt

Le portrait des milieux naturels d'intérêt vise à développer, à l'échelle régionale, une démarche de filtre brut d'identification des milieux humides et forestiers d'intérêt (ou sites à haute valeur de conservation). Il fait suite aux constats soulevés dans le Portrait des milieux naturels protégés du PRDIRT (voir section précédente). En résumé, ce projet fournit de l'information géographique inédite, localisant les milieux naturels qui, gérés en conséquence, permettront le maintien à long terme de la biodiversité présente en Estrie. Il y avait une volonté régionale claire d'acquiescer ces données dans le contexte de la confection du PRDIRT, notamment afin de répondre aux nombreux besoins régionaux communs (certification forestière, aménagement du territoire, etc.) et afin de donner suite à une orientation régionale datant de plus de 40 ans. Cette démarche permettra à tous de travailler à partir d'une information commune, ce qui apportera inévitablement une synergie et une convergence dans les actions de maintien de la biodiversité en Estrie. Par la suite, des modalités d'intervention dans ces milieux naturels d'intérêt pourraient être proposées afin d'y maintenir les attributs écologiques. De futurs milieux naturels protégés, ou d'éventuelles aires protégées pourraient également être identifiés à partir de ce portrait. Finalement, une phase II de ce portrait sera disponible à l'hiver 2012 et raffinerait l'information dans les grands massifs forestiers, en identifiant, parmi les milieux forestiers d'intérêt, ceux étant prioritaires, à court terme, à l'échelle régionale.

---

<sup>6</sup> Selon le MDDEP, une aire protégée est une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées pour ces fins. Cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres, et reconnu dans le registre officiel québécois. Les milieux naturels protégés font référence à des territoires protégés, par le biais de différents outils (servitudes de conservation, zonage municipal, activités permises restreintes, etc.), mais qui n'apparaissent pas nécessairement dans le registre officiel des aires protégées.

Pour la CRRNT, les aires protégées considérées parmi les milieux naturels protégés de l'Estrie, sont uniquement celles de catégories I à III selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

### **3.6. Gestion faunique et halieutique**

- La gestion faunique et halieutique présente un réel défi en région, étant donné la dualité, particulière à l'Estrie, des densités humaines et fauniques.
- La demande pour la pratique de la chasse et de la pêche est très présente en Estrie, et ces activités génèrent des retombées économiques importantes.
- L'offre pour la pratique de la chasse et de la pêche de même que l'accès à ces activités sont grandement limités par la prédominance de la tenure privée.
- Plusieurs populations de poissons dépendent directement des efforts d'ensemencement des associations locales et du MRNF.
- La chasse est le seul outil de gestion pour plusieurs populations fauniques présentes dans la région.
- Il existe actuellement une éclosion de plusieurs réglementations municipales limitant l'utilisation des armes de chasse, donc la pratique de la chasse.
- Une grande partie du territoire de l'Estrie fait l'objet d'une entente signée entre le gouvernement du Québec et les communautés autochtones Abénaquis d'Odanak et de Wôlinak. Cette entente détermine des modalités particulières d'exercice des activités de chasse, de pêche et de piégeage, à des fins alimentaires, rituelles et sociales, excluant les activités à des fins commerciales.

### **3.7. Activités récréatives en milieu naturel**

- Les activités récréatives en milieu naturel représentent une composante importante du produit touristique de l'Estrie et de sa qualité de vie reconnue. Ces activités sont en forte demande dans la région.
- Les principales activités récréatives pratiquées en milieu naturel sont le vélo, la courte randonnée et la baignade. La région dispose d'un peu plus de 5000 km de sentiers récréatifs variés.
- La randonnée pédestre génère à elle seule des retombées régionales annuelles de près 25 000 000 \$.
- Les projets de développement, aussi présents en territoire privé, se font principalement en territoire public et dans les boisés municipaux.

### **3.8. Forêt naturelle et enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique**

- L'aménagement écosystémique est le moyen, actuellement privilégié par le MRNF, pour l'atteinte des objectifs de l'aménagement forestier durable. Le but de cette approche est de diminuer les écarts identifiés par les enjeux écologiques afin d'assurer une variabilité forestière dans le paysage, répondant aux besoins du plus grand nombre possible d'espèces fauniques et végétales.
- La comparaison du portrait de la forêt naturelle, soit la forêt précoloniale présente au début du XIX<sup>e</sup> siècle en Estrie, avec le portrait de la forêt actuelle, permet d'identifier les enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique.
- Il en ressort que la forêt naturelle de l'Estrie était fort différente de la forêt actuelle.
- Les principaux enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique en Estrie sont :
  - o la diminution de la présence de certaines espèces (épinette rouge, hêtre, pruche, certains feuillus nobles, dont le chêne) et la surabondance des espèces pionnières peu longévives (sapin, érable rouge, bouleau blanc et peupliers);

- le maintien de l'étendue du territoire à vocation forestière;
- la diminution de la présence des forêts matures et surannées par rapport à la forêt précoloniale;
- la diminution de la présence des forêts inéquiennes par rapport à la forêt précoloniale;
- la rareté de bois mort de grande dimension sur pied et au sol;
- les impacts du cerf de Virginie et de certaines espèces exotiques envahissantes, comme le nerprun, sur la composition et la structure des forêts.

### 3.9. Milieu forestier et forêt privée

- La ressource forestière est actuellement la ressource naturelle dominante de la région.
- Le couvert forestier couvre environ 75 % du territoire de l'Estrie (proportion relativement stable de 1988 à 1995, soit les données les plus récentes).
- Les vieilles forêts sont peu présentes (environ 16 % du couvert forestier) et l'érable à sucre domine parmi les essences forestières.
- Près de 93 % du territoire forestier, à l'extérieur des parcs nationaux, est détenu par des propriétaires privés.
- Près de 65 % des forêts sont incluses dans la zone agricole permanente (zone verte).
- Un peu moins de 30 % des forêts régionales sont certifiées FSC, dont aucune en territoire public.
- L'Estrie était la deuxième région acéricole du Québec en 2007.
- La forêt régionale offre un potentiel élevé pour la récolte et l'aménagement des produits forestiers non ligneux (PFNL).
- La disponibilité de la biomasse forestière est actuellement considérée restreinte en Estrie.
- La rareté et le vieillissement de la main-d'œuvre en forêt crée déjà son lot de défis.
- Le profil des propriétaires de boisés, qui sont environ 9200 en Estrie (dont environ 4000 avec le statut de producteur forestier), a énormément évolué depuis les dernières décennies : l'environnement, le loisir et l'approche multiresources sont de plus en plus au centre de leurs valeurs.
- Le nombre d'intervenants en forêt privée, dont ceux offrant des services aux propriétaires, a énormément augmenté depuis la dernière décennie.
- En Estrie, 65 règlements municipaux d'abattage d'arbres sont appliqués par 82 responsables différents.
- Le degré d'utilisation de la matière ligneuse, dans la forêt privée estrienne, est actuellement estimé à 90 %.
- La crise forestière complexifie énormément la mise en marché du bois récolté en forêt privée.
- Depuis 1993, plus de 70 000 000 \$ furent investis par l'État en travaux d'aménagement forestier dans la forêt privée estrienne.
- Il y aurait de 15 000 à 30 000 hectares de friches et de territoires agricoles sous-utilisés en Estrie.

### 3.10. Forêt publique

- Le territoire public (forestier et autre) couvre environ 9 % de la région de l'Estrie. Trois parcs nationaux et deux ZEC y sont dénombrés.
- Le territoire public sous aménagement (portion estrienne de l'UAF 034-52 et forêt habitée du mont Gosford) représente environ 7 % du couvert forestier régional et est présent

uniquement dans les MRC des Sources (3 %), du Haut-Saint-François (14 %) et du Granit (83 %).

- Le territoire public estrien est fortement utilisé (plus de 100 droits y cohabitent) et son accès est limité par l'enclavement des terres privées.
- L'Estrie abrite l'un des derniers projets de forêt habitée subsistant en terres publiques, soit celui du mont Gosford.
- De 1995 à 2007, la quantité de vieilles forêts du territoire estrien de l'UAF 034-52 a augmenté de 15 %, tandis que les peuplements en régénération ont diminué de plus de 90 %. Cela s'explique principalement par la prédominance des coupes partielles dans ce territoire.
- Le territoire public de l'Estrie fournit un approvisionnement stable, à proximité et non négligeable pour sept usines de transformation du bois du sud du Québec.
- Contrairement à ce qui a été constaté dans certains autres territoires publics du Québec, celui de l'Estrie n'a jamais connu, depuis 1990, de diminution importante de sa possibilité forestière.
- La qualité des travaux d'aménagement forestier réalisés dans les terres publiques de l'Estrie est reconnue tant en Estrie que dans le reste de la province.
- Les trois régions administratives, concernées par l'UAF 034-52, ont entrepris des démarches auprès du MRNF afin que le territoire de l'UAF soit réaménagé, en fonction des limites des régions administratives, à partir de 2013.
- De nombreuses municipalités de l'Estrie sont impliquées dans des projets locaux de développement récréotouristique en territoire public.

### **3.11. Activités d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de transfert des connaissances reliées au milieu forestier**

- Un bien-fondé des besoins justifie les démarches de sensibilisation des citoyens et des jeunes aux bienfaits de la mise en valeur du milieu forestier. Il en est de même pour les démarches de diffusion de la culture forestière.
- Le grand public manque d'occasions et d'outils pour entrer en contact avec la culture forestière.
- De nombreux outils éducatifs sont destinés aux milieux scolaires.
- Plusieurs projets de recherche forestière sont menés, mais ils ne répondent pas toujours aux besoins estriens, et il y a peu de contacts entre les intervenants forestiers de l'Estrie et les chercheurs.
- Il n'existe pas de porteur de dossier officiel en Estrie pour la mise en commun des besoins et la diffusion des connaissances sur les composantes du milieu naturel (forestier, faunique, etc.).

### **3.12. Industrie forestière**

- L'industrie du bois demeure un secteur d'activité très ancré dans les mœurs estriennes et joue un rôle important sur le plan du développement rural et dans le maintien de la vitalité de plusieurs municipalités.
- Les industries de transformation du bois fournissent 18 % des emplois manufacturiers de l'Estrie et représentent 25 % des entreprises régionales.
- Près de 70 % du nombre d'emplois et d'entreprises de transformation du bois proviennent de l'industrie de la deuxième et troisième transformation du bois.

- Les emplois créés par la première transformation du bois sont surtout présents dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François, tandis qu'ils le sont dans la ville de Sherbrooke et dans la MRC du Granit pour la deuxième et la troisième transformation.
- L'Estrie est la région où il se consomme le plus de bois feuillu au Québec (près de 25 % de la consommation québécoise) et la seule région à avoir des entreprises dans toutes les catégories d'usines de première transformation du bois.
- En fonction des stratégies d'aménagement forestier actuelles, les forêts régionales peuvent répondre à environ 30 % des besoins d'approvisionnement de l'industrie de première transformation : l'industrie régionale dépend, depuis presque toujours, de l'importation de bois.
- La crise forestière a causé une plus grande diminution de la consommation de bois en Estrie qu'ailleurs au Québec, mais une plus faible quantité de fermetures définitives d'usines de première transformation. Théoriquement, les entreprises seraient donc bien positionnées pour une reprise prochaine des marchés.
- L'Estrie est un chef de file de la deuxième et troisième transformation du bois.
- La rétention et la formation de la main-d'œuvre dans les usines de transformation du bois présentent de nombreux défis.
- Plusieurs usines ont implanté des chaînes de traçabilité du bois, principalement FSC.

### **3.13. Production énergétique**

- L'hydroélectricité fait partie de l'histoire de l'Estrie et présente encore quelques possibilités de développement. Néanmoins, le besoin actuel est davantage sur le plan de la modernisation et de la consolidation des centrales vieillissantes.
- Les 18 centrales hydroélectriques de la région produisent moins d'électricité (46 MW) que les 3 centrales de cogénération (53 MW), lesquelles produiraient moins d'électricité que les deux projets d'éoliennes (52 éoliennes au total) à Saint-Robert-Bellarmin (104 MW).
- Hydro-Sherbrooke est toujours le deuxième plus important distributeur d'électricité dans la province, après Hydro-Québec.
- Le potentiel éolien en Estrie est géographiquement limité et le principal gisement, avec deux projets sur la table, est en voie d'être exploité.
- En Estrie, la disponibilité potentielle de biomasse est importante et variée. Elle peut atteindre 600 000 tma et provient en grande partie de la biomasse urbaine (en partie utilisée) et du potentiel de production de la biomasse agricole.
- La région de l'Estrie dispose déjà d'une structure importante et variée de transformation et d'utilisation, à des fins énergétiques, de la biomasse produite, limitant ainsi plusieurs risques, notamment ceux associés aux distances de transport.
- Actuellement, le potentiel théorique en gisements de gaz naturel pourrait être qualifié de limité en Estrie, par rapport à d'autres régions du Québec et de l'Amérique du Nord.
- Les projets de développement d'infrastructures, reliés à la production énergétique et à son transport, font face à des défis importants d'acceptabilité sociale en Estrie.

### **3.14. Production minière**

- L'histoire de l'Estrie est fortement liée à la présence de l'industrie minière depuis le début de la colonisation.
- Il n'y a aujourd'hui qu'une seule mine à échelle industrielle en activité, soit la mine Jeffrey à Asbestos, qui exploite sporadiquement une mine de chrysotile à ciel ouvert. Un projet a été



déposé en 2010 afin de relancer ses activités par l'exploitation d'une mine souterraine au même endroit.

- Les sites d'extraction (mines, carrières, gravières et sablières), actifs ou non, couvrent environ 0,3 % du territoire de la région.
- Il y aurait 54 sites miniers abandonnés en Estrie. Certains ont fait l'objet de travaux de restauration ou d'aménagement.
- L'Estrie dispose d'un important potentiel minier, pour plusieurs substances métalliques et non métalliques, notamment en raison de son patrimoine géologique particulier.
- Depuis décembre 2009, la région est l'objet d'un intérêt important des sociétés d'exploration minière. Plus de 30 % du territoire fera sous peu l'objet de claims.
- Des travaux d'exploration minière ont été réalisés récemment dans les secteurs de Weedon, de Saint-Sébastien, de Stoke et de Sherbrooke.
- Du côté de l'exploitation de la pierre industrielle, la société Graymont est le principal producteur de chaux au Québec et le troisième en Amérique du Nord.
- En 2005, on comptait un peu plus de 20 carrières en activité continue ou intermittente. Plus de la moitié de ces carrières produisaient de la pierre concassée (granulats). Le granit, l'ardoise et le calcaire sont exploités comme pierre architecturale.
- Un nombre indéterminé de gravières et de sablières (plus de 400) sont exploitées sur une base permanente ou selon les besoins du marché.
- Le potentiel en sable et en gravier de qualité est dorénavant fortement limité. À cet effet, une augmentation de la quantité de pierres extraites en Estrie, notamment à des fins granulaires (concassées), a été observée ces dernières années.

#### 4. PRDIRT de l'Estrie

Le PRDIRT de l'Estrie est structuré ainsi :

- 2 **enjeux** intégrés;
- 7 **orientations** intégrées;
- 29 **objectifs** spécifiques;
- 144 **actions**.

Les enjeux et les orientations (figure 3) ont été choisis de sorte qu'ils seront vraisemblablement statiques à moyen terme, ce qui est tout le contraire des objectifs et des actions. Les verbes apparaissent quand il est question des objectifs et des actions, car ils commandent des gestes, des changements ou des démarches. Les objectifs et les actions seront dynamiques et feront l'objet des futures mises à jour du PRDIRT.

Les objectifs spécifiques sont présentés en fonction de la priorisation et des consensus observés lors de la consultation régionale du PRDIRT<sup>7</sup> (première consultation). À cet effet, **la numérotation des objectifs expose cette priorisation**. Il est ressorti de la consultation qu'aucun objectif ne devait être mis de côté, quoique certains semblent plus importants que d'autres. Cela permet, pour chaque orientation, d'ordonner les objectifs selon leur importance. Les **actions sont également**

<sup>7</sup> CRÉ de l'Estrie - CRRNT - PRDIRT - Rapport de consultation du PRDIRT de l'Estrie, [En ligne], [http://www.creestrie.qc.ca/crrnt\\_plan\\_regional.html](http://www.creestrie.qc.ca/crrnt_plan_regional.html) (consultée en décembre 2010).

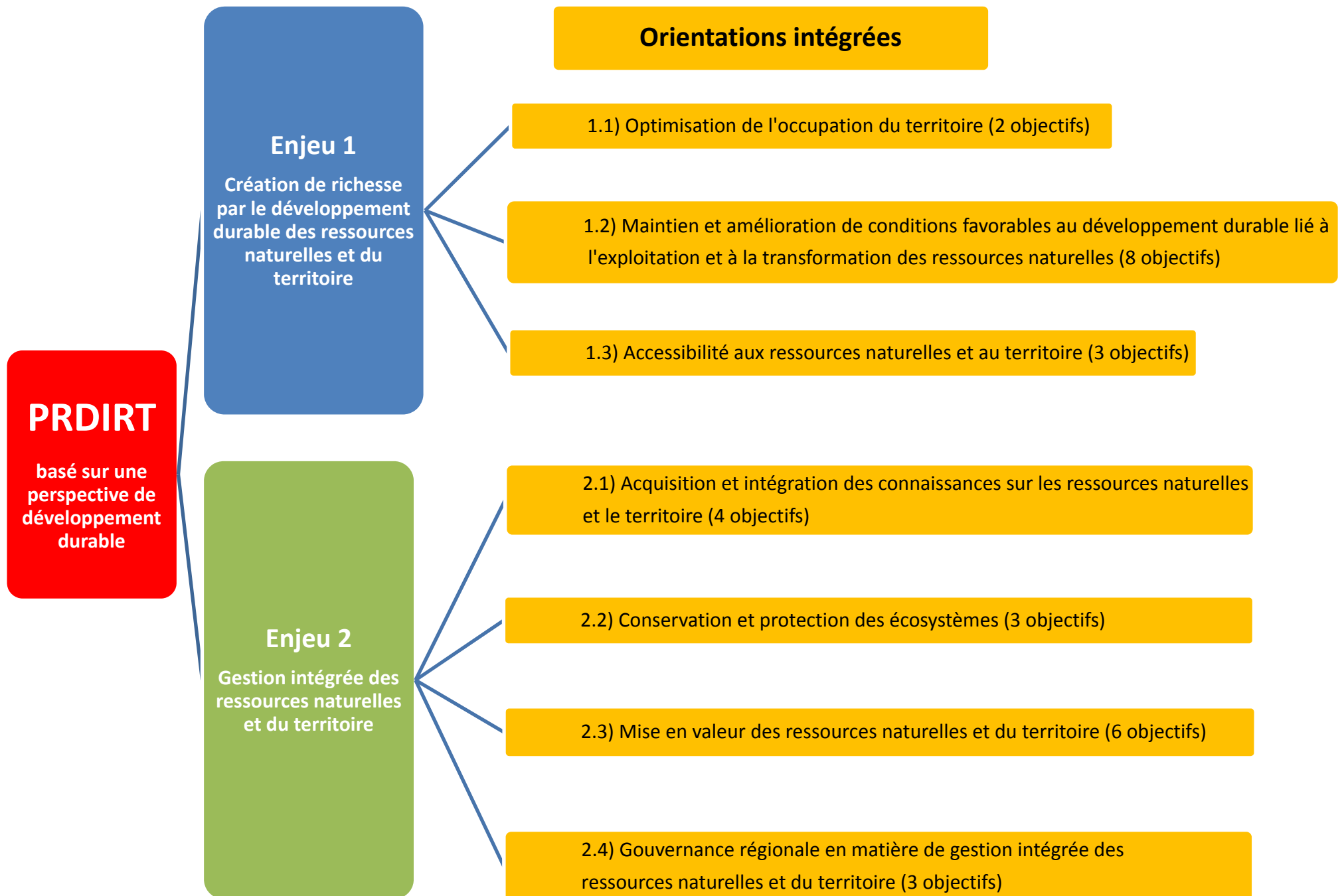
**présentées sous forme d'un ordonnancement**, selon la priorisation qui est fonction de leur impact pour l'atteinte de l'objectif, de l'information colligée lors de la confection des différents portraits sectoriels du PRDIRT et des différentes discussions ayant eu lieu à la CRRNT et à la consultation régionale (première consultation).

Les maîtres d'œuvre et les partenaires potentiels pour la réalisation des actions ont été identifiés en fonction de leurs mandats respectifs et des actions qu'ils accomplissent déjà. Cette démarche d'identification se voulait la plus englobante possible. En fonction des actions inscrites au PRDIRT, il est attendu que les maîtres d'œuvre (ou leurs délégataires) coordonnent volontairement la réalisation des actions en question, dans le contexte de leurs mandats actuels ou en amorçant de nouvelles démarches ou façons de faire. Cela n'implique pas nécessairement qu'ils en soient les exécutants, ni même les bailleurs de fonds. Les maîtres d'œuvre pourraient collaborer avec des partenaires financiers, afin de réaliser les actions concernées.

Les prochaines pages présentent donc les enjeux, les orientations, les objectifs et les actions. Ces informations sont en soi le cœur du PRDIRT de l'Estrie. Certaines informations complémentaires ou clarifications sont également intégrées aux endroits propices. Finalement, ce ne sont pas tous les objectifs qui seront assortis d'un indicateur. Dans le contexte de première génération du PRDIRT, la CRRNT a voulu faire preuve de simplicité et de réalisme. Il apparaît plus stratégique pour la CRRNT, notamment pour la mobilisation des acteurs, d'y aller avec prudence plutôt qu'avec audace. Parallèlement, les indicateurs choisis pour certains objectifs ont été considérés simples à quantifier et à documenter.

De surcroît, un suivi sera fait, à la fin de la première période de mise en œuvre (2013 ou 2018, selon le cas), afin de survoler tant l'évolution de l'atteinte de chacun des objectifs que les actions ciblées pour les atteindre. Cette étape servira d'ailleurs comme référence aux suivis subséquents. Finalement, aucune cible n'a été identifiée pour les indicateurs, notamment afin d'éviter de mauvaises perceptions lors du suivi de la mise en œuvre du PRDIRT et afin d'éviter les attentes irréalistes dans le milieu. Au surplus, l'identification de cibles requiert une profondeur d'analyse nécessitant du temps, ressource dont la CRRNT de l'Estrie ne disposait pas dans le contexte des échéanciers imposés par le MRNF.

Figure 3 : Enjeux et orientations du PRDIRT de l'Estric



## ENJEU 1: Création de richesse par le développement durable des ressources naturelles et du territoire

ENJEU 1: Création de richesse par le développement durable des ressources naturelles et du territoire		
	Objectifs (en ordre de priorité)	Nombre d'actions
<b>ORIENTATION 1.1: Optimisation de l'occupation du territoire</b>	1.1.1. Optimiser la vocation des territoires agricoles et forestiers privés et publics.	4
	1.1.2. Accroître l'engagement des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée des ressources naturelles de leurs propriétés.	9
<b>ORIENTATION 1.2: Maintien et amélioration de conditions favorables au développement durable lié à l'exploitation et la transformation des ressources naturelles</b>	<b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	1.2.1. Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique.	8
	1.2.2. Sensibiliser les citoyens, les propriétaires fonciers, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements sur les potentiels de développement durable des ressources naturelles et du territoire.	9
	1.2.3. Développer la mise en marché du bois récolté en Estrie.	3
	1.2.4. Développer une relève de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (forêt et usine).	3
	1.2.5. Accroître la compétitivité et la productivité des usines régionales de produits forestiers.	8
	1.2.6. Favoriser les retombées économiques régionales issues de la production acéricole.	3
	1.2.7. Augmenter la production régionale d'énergie à partir de ressources renouvelables.	6
1.2.8. Maintenir la contribution du secteur minier (extraction et transformation) à l'économie régionale.	4	
<b>ORIENTATION 1.3: Accessibilité aux ressources naturelles et au territoire</b>	<b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>	<b>Nombre d'actions</b>
	1.3.1. Optimiser l'accès général aux territoires publics de la région.	4
	1.3.2. Favoriser l'accès aux plans d'eau publics pour la pêche et les autres activités légères.	2
	1.3.3. Favoriser l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives et éducatives, de chasse et de piégeage.	5

## ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

	Objectifs (en ordre de priorité)	Nombre d'actions
<b>ORIENTATION 2.1: Acquisition et intégration des connaissances sur les ressources naturelles et le territoire</b>	2.1.1. Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu naturel, les espèces à statut particulier, les espèces envahissantes et les ravageurs.	6
	2.1.2. Actualiser et diffuser l'information de base, sur les ressources naturelles et le territoire, acquise et utilisée lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie.	1
	2.1.3. Considérer les mesures d'adaptations aux changements climatiques dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.	2
	2.1.4. Poursuivre le suivi et la diffusion des résultats des travaux de recherche en Estrie sur les gisements minéraux, les gisements de gaz naturel et leurs impacts sur le milieu naturel et humain.	2
	<b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>ORIENTATION 2.2: Conservation et protection des écosystèmes</b>	2.2.1. Assurer la protection de l'eau dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.	3
	2.2.2. Maintenir la biodiversité des milieux naturels.	9
	2.2.3. Minimiser les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructures liés au développement des ressources naturelles et du territoire.	3
	<b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>ORIENTATION 2.3: Mise en valeur des ressources naturelles et du territoire</b>	2.3.1. Promouvoir l'exploitation durable de la matière ligneuse en territoire privé.	4
	2.3.2. Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel.	8
	2.3.3. Mettre en valeur les paysages régionaux.	2
	2.3.4. Maintenir à un niveau écologiquement et socialement acceptable les populations fauniques exploitées.	16
	2.3.5. Développer l'acériculture en territoire public en concertation avec le milieu.	3
	2.3.6. Planifier le développement minier régional en fonction des réserves minérales, des besoins, des obligations de réhabilitation des sites et des impacts sur le milieu.	5

ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (SUITE)		
	Objectifs (en ordre de priorité)	Nombre d'actions
<b>ORIENTATION 2.4: Gouvernance régionale en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire</b>	2.4.1. Favoriser l'harmonisation, à l'échelle des MRC, des réglementations municipales et des suivis concernant la gestion des ressources naturelles en territoire privé.	3
	2.4.2. Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public dans une perspective de décentralisation des moyens et des compétences.	3
	2.4.3. Intégrer les enjeux locaux de gestion des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de cohésion et une synergie régionales, en collaboration avec les autorités municipales.	6

Les pages suivantes présentent les actions du PRDIRT pour chacun des objectifs. Rappelons que les objectifs comme les actions sont présentés en **ordre de priorité** : les objectifs le sont pour chaque orientation et les actions le sont pour chaque objectif.

## Enjeu 1 : Création de richesse par le développement durable des ressources naturelles et du territoire

### ORIENTATION 1.1 : OPTIMISATION DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

*Objectif 1.1.1 : Optimiser la vocation des territoires agricoles et forestiers privés et publics.*

Selon de nombreuses perspectives, les territoires agricoles et forestiers (et non les ressources s'y retrouvant) devraient être perçus comme une ressource non renouvelable, notamment dans le contexte d'un changement de vocation (exemple : vocation résidentielle urbaine). À cet effet, l'aménagement du territoire, relevant des autorités municipales, est la clé de voûte de toutes les actions régionales visant le développement harmonieux et durable de l'utilisation de ces territoires.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.1.1.1 Réaliser un portrait à l'échelle des MRC qualifiant les territoires agricoles et forestiers valorisables en fonction de leur potentiel.	MRC	AMFE, CRRNT, MAPAQ, MRNF et municipalités
1.1.1.2 Planifier tout changement de vocation en considérant les milieux naturels d'intérêt identifiés, les éléments sensibles de biodiversité, les milieux humides, les paysages et les potentiels agricoles et forestiers.	MRC et municipalités	CRRNT, groupes de conservation, MDDEP, MRNF, OBV, SPBE et UPA
1.1.1.3 Limiter les changements de vocation à l'intérieur de la mosaïque agroforestière.	MRC et municipalités	MAPAQ et MRNF
1.1.1.4 Limiter la diminution de l'étendue du territoire à vocation forestière, causée par l'étalement urbain, périurbain et la villégiature.	MRC et municipalités	AFCE, AMFE, CRRNT, MAMROT et MRNF

Exemple d'indicateur : Évolution des superficies forestières et agricoles.

*Objectif 1.1.2 : Accroître l'engagement des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée des ressources naturelles de leurs propriétés.*

Dans une région comme l'Estrie, où une très grande proportion du territoire est de propriété privée, l'optimisation de l'occupation du territoire passe inévitablement par l'intérêt et la motivation des propriétaires fonciers concernés. Les incitatifs destinés à stimuler la mise en valeur des ressources naturelles de leurs propriétés, ce qui constitue un moyen d'optimiser l'occupation du territoire, sont également incontournables. Pour ces raisons, les actions suivantes visent d'une part à fournir ces incitatifs et d'autre part à favoriser la cohérence des actions des intervenants régionaux concernés.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.1.2.1 Promouvoir la révision du programme de remboursement des taxes foncières afin qu'il réponde aux besoins de mise en valeur intégrée.	CRRNT	AMFE, FQCP, gestionnaires de sentiers, groupes de conservation, MDDEP, MRNF et SPBE
1.1.2.2 Obtenir de nouveaux incitatifs fiscaux et financiers, destinés aux propriétaires privés, pour le développement intégré et la conservation des ressources naturelles de leurs propriétés.	CRRNT	AMFE, FQCP, gestionnaires de sentiers, groupes de conservation, MDDEP, MRNF et SPBE
1.1.2.3 Poursuivre l'adaptation, des services-conseils rendus aux propriétaires de boisés, en fonction des changements dans le profil de ces derniers.	AMFE	Conseillers forestiers et groupes de conservation
1.1.2.4 Mettre en commun et diffuser l'information aux propriétaires de boisés, actuels et nouveaux, concernant tous les potentiels de mise en valeur intégrée.	AMFE	AFCE, conseillers acéricoles, agricoles et forestiers et SPBE
1.1.2.5 Favoriser le développement de programmes d'aménagement intégré en territoire privé.	AMFE	CRRNT
1.1.2.6 Mettre en valeur les friches et les territoires agricoles sous-utilisés avec une politique régionale intégrée sur leur utilisation multiple.	CRRNT	AMFE, CRRNT, FRFCE, MAPAQ, MRC, MRNF, RLQ, SPBE et UPA
1.1.2.7 Développer la mise en valeur intégrée des propriétés faisant l'objet d'une demande à portée collective (article 59 de la LPTAAQ).	MRC	CRRNT, MAMROT et municipalités
1.1.2.8 Identifier, dans chaque MRC, des territoires privés modèles de mise en valeur intégrée et en faire la promotion.	MRC	AMFE, AFCE et CRRNT
1.1.2.9 Sensibiliser les intervenants au potentiel intégré que représente la revégétalisation des bandes riveraines agricoles et l'installation de haies brise-vent pour la protection de l'eau, la biodiversité, la séquestration de carbone et la diversification éventuelle des sources de revenus des propriétaires fonciers.	Réseau Agriconseils	FRFCE, MAPAQ, MDDEP, MRNF, municipalités, OBV, RAPPEL et RLQ

Exemples d'indicateurs : Superficie de friches mises en valeur. Nombre de programmes d'aménagement intégré développé en territoire privé. Évolution du nombre de propriétaires impliqués dans la mise en valeur intégrée des ressources naturelles de leurs propriétés (producteurs forestiers et agricoles, autres).



**ORIENTATION 1.2 : MAINTIEN ET AMÉLIORATION DE CONDITIONS FAVORABLES  
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE LIÉ À L'EXPLOITATION ET LA  
TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES**

*Objectif 1.2.1 : Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique.*

L'objectif 1.2.1 inclut les positions que la CRRNT a eu le temps de développer par rapport au concept d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Dans le contexte où l'Estrie présente l'un des potentiels forestiers théoriques les plus importants du Québec, les AIPL qui pourraient être définies géographiquement en Estrie devraient être relativement englobantes, mais également priorisées par rapport à celles d'autres régions forestières qui ont un potentiel plus faible. En conséquence, les actions de l'objectif 1.2.1 du PRDIRT de l'Estrie indiquent que l'intensification de la production ligneuse en Estrie doit se traduire par la création de valeur ajoutée, en priorisant la sylviculture écosystémique des peuplements naturels, tout en permettant le recours à la ligniculture en des endroits particuliers et restreints.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.1.1 Intensifier les investissements sylvicoles et les efforts de protection, en territoires privés et publics, en misant prioritairement sur les secteurs productifs.	AMFE et MRNF	Conseillers forestiers, propriétaires privés et Table de GIRT
1.2.1.2 Évaluer les rendements forestiers et financiers des travaux sylvicoles réalisés en Estrie.	AMFE et MRNF	Chercheurs et FRFCE
1.2.1.3 Moduler les normes et les méthodes de gestion forestière des territoires publics en fonction des besoins et des réalités de la région.	MRNF	CRRNT
1.2.1.4 Permettre aux industriels ayant investi dans des travaux sylvicoles en territoire public d'avoir accès à leurs investissements à long terme, notamment en visant le maintien des volumes récoltés.	MRNF	Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et CRRNT
1.2.1.5 Maintenir une stratégie d'investissement basée sur les coupes partielles en territoire public, minimisant les impacts sur les autres ressources.	Table de GIRT	MRNF
1.2.1.6 Accélérer le maillage et la mise en place d'une chaîne de valeur ajoutée entre les sylviculteurs et les entreprises de première, de deuxième et de troisième transformation du bois, notamment en forêt publique.	MRNF	Entreprises, CRRNT, SIB et SPBE
1.2.1.7 Développer l'utilisation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux.	MAPAQ	Cultur'Innov, FRFCE, MRNF et TAFE
1.2.1.8 Promouvoir la coordination de la mise en valeur des PFNL dans les territoires publics de l'Estrie.	CRRNT	CLD, MRNF et Table de GIRT

Exemples d'indicateurs : Nombre de projets d'acquisition d'information sur les rendements forestiers et financiers des travaux sylvicoles. Évolution des investissements sylvicoles.

*Objectif 1.2.2 : Sensibiliser les citoyens, les propriétaires fonciers, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements aux potentiels de développement durable des ressources naturelles et du territoire.*

Les potentiels de développement des ressources naturelles et du territoire, identifiés dans les portraits sectoriels du PRDIRT et plus spécifiquement dans les différentes actions des objectifs de l'orientation 1.2, ont été documentés comme jamais auparavant en Estrie. La sensibilisation permettra d'améliorer l'acceptabilité sociale du développement régional associé aux ressources naturelles et au territoire. La forêt est actuellement reconnue comme la principale ressource naturelle de l'Estrie. La diffusion de la culture forestière revêt donc une grande importance pour la région. Cette culture forestière doit être renforcée, notamment en diffusant de l'information sur toute la gamme de matériaux produits à partir de cette ressource et sur les avantages de ces matériaux par rapport à d'autres.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.2.1 Sensibiliser le milieu régional et local aux retombées de la mise en valeur des ressources fauniques et forestières, notamment en exploitant davantage tous les indicateurs.	CRRNT	AFCE, AMFE, FQCP et MRNF
1.2.2.2 Poursuivre la diffusion et la valorisation de la culture forestière auprès des jeunes et des citoyens.	AFCE	AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation, MRNF et SPBE
1.2.2.3 Sensibiliser les intervenants forestiers aux attentes et aux valeurs de la société en matière d'aménagement forestier durable.	AFCE	AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, MRNF et SPBE
1.2.2.4 Sensibiliser les intervenants à l'importance de l'utilisation du matériau bois dans la construction.	CRRNT	AFCE, MRNF et SIB
1.2.2.5 Favoriser l'embauche locale pour l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, dans un contexte équitable et juste.	CLD-SADC	Entreprises et MESS
1.2.2.6 Favoriser la transformation et la mise en valeur locales des ressources naturelles de la région.	CLD-SADC	Entreprises
1.2.2.7 Sensibiliser le milieu régional et local au potentiel énergétique de la région.	CRRNT	CLD
1.2.2.8 Sensibiliser le milieu régional et local au potentiel minier et granulaire de la région.	CRRNT	CLD
1.2.2.9 Identifier des projets communautaires de développement des ressources naturelles portés par le milieu.	MRC et municipalités	

Exemples d'indicateurs : Nombre de citoyens et d'intervenants rejoints. Nombre d'activités de sensibilisation organisées. Nombre de projets de construction non résidentielle utilisant massivement le bois.

*Objectif 1.2.3 : Développer la mise en marché du bois récolté en Estrie.*

Le maintien des conditions favorables à l'exploitation et l'aménagement de la principale ressource de l'Estrie, soit sa forêt, passe inévitablement par des conditions avantageuses de mise en marché, dans le respect des mécanismes légaux existants. La situation des dernières années, somme toute difficile, a démontré que l'innovation et la diversification doivent être au cœur de ces démarches.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.3.1 Obtenir et maintenir une certification forestière pour un maximum du territoire régional privé et public.	MRNF et SPBE	AMFE, bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, conseillers forestiers, CRRNT et propriétaires privés
1.2.3.2 Poursuivre les initiatives pour créer de nouveaux débouchés ou pour accroître la valeur ajoutée du bois récolté.	MRNF et SPBE	Entreprises de transformation du bois
1.2.3.3 Veiller à l'application du principe de résidualité pour le bois de la forêt privée.	SPBE	CRRNT et MRNF

Exemples d'indicateurs : Évolution des superficies des territoires forestiers certifiés. Évolution des volumes de bois certifiés mis en marché. Évolution des volumes de bois mis en marché en forêt privée et publique.

*Objectif 1.2.4 : Développer une relève de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (forêt et usine).*

L'Estrie, tout comme le reste du Québec, fait déjà face à des défis importants de relève de main-d'œuvre, pour l'aménagement des forêts et la transformation du bois. Dans un désir de maintenir des conditions favorables, la région devra donc continuer à s'adapter aux problèmes affectant sa main-d'œuvre en forêt et en usine.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.4.1 Donner suite au rapport final du diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre concernant le secteur forestier de l'Estrie.	MESS et SIB	AMFE, CRRNT et CSHC
1.2.4.2 Soutenir les programmes régionaux d'enseignement reliés au secteur forestier et en faire la promotion.	Établissements d'enseignement	CRRNT, FRFCE et TECFE
1.2.4.3 Soutenir la Mutuelle de formation du secteur du bois.	SIB	Entreprises de transformation du bois

Exemple d'indicateur : Évolution du nombre d'inscriptions et de finissants dans les programmes d'enseignement régionaux concernés.

*Objectif 1.2.5 : Accroître la compétitivité et la productivité des usines régionales de produits forestiers.*

L'industrie forestière régionale occupe toujours aujourd'hui une part importante de l'économie. Par contre, la mondialisation, la conjoncture économique actuelle et certains problèmes structurels la confrontent à des défis importants.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.5.1 Appuyer la modernisation des usines de produits forestiers performantes et compétitives.	MDEIE et MRNF	CLD-SADC, DEC et entreprises
1.2.5.2 Poursuivre les démarches d'innovation en entreprise et de développement de nouveaux créneaux, notamment en mettant sur pied le projet régional Innobois.	SIB	Entreprises, MDEIE et MRNF
1.2.5.3 Soutenir le développement des produits de deuxième et de troisième transformation du bois destinés notamment à la construction non résidentielle.	MDEIE et MRNF	CRRNT, entreprises et SIB
1.2.5.4 Soutenir les entreprises de transformation du bois dans l'obtention d'une chaîne de traçabilité.	SIB	CRRNT, entreprises et Q-WEB
1.2.5.5 Développer une variété de possibilités de mise en marché pour les sous-produits des usines de sciage régionales et pour la biomasse, produite notamment en Estrie (forestière et agricole).	Entreprises	CLD-SADC
1.2.5.6 Maximiser, autant que possible, la transformation régionale du bois récolté dans les forêts de l'Estrie.	Entreprises	CRRNT
1.2.5.7 Soutenir le créneau ACCORD sur les bois d'apparence et composites ainsi que la concertation et la cohésion régionales entre les usines de transformation du bois.	SIB	CRRNT, MDEIE et MRNF
1.2.5.8 Informer les entreprises de transformation du bois sur la Stratégie de développement industriel forestier du Québec.	MRNF	CLD-SADC et SIB

Exemples d'indicateurs : Évolution du nombre d'usines de produits forestiers disposant d'une chaîne de traçabilité. Évolution du nombre de nouveaux produits forestiers fabriqués en Estrie. Évolution de la production des usines de première transformation du bois.

*Objectif 1.2.6 : Favoriser les retombées économiques régionales issues de la production acéricole.*

La transformation de la sève d'érable fait partie des principales activités économiques estriennes liées aux ressources naturelles. Notons que, outre son importance économique et historique pour la région, certaines pratiques propres à cette exploitation peuvent avoir un impact négatif sur d'autres ressources et sur elle-même également. Aussi, l'augmentation de la production depuis la dernière décennie s'est faite à un rythme très rapide. La priorité régionale se situe donc au plan de la productivité : celle des installations et des entreprises actuelles, afin d'en consolider l'existence, et celle en forêt (production de la sève et accroissement forestier, tous deux par une approche d'aménagement forestier durable).

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.6.1 Soutenir les intervenants acéricoles dans l'aménagement écosystémique des érablières afin de maintenir à long terme la productivité acéricole et forestière des sites exploités pour la sève.	MAPAQ et MRNF	AMFE, réseau Agriconseils et SPAE
1.2.6.2 Augmenter la productivité des équipements de transformation de la sève d'érable.	Acériculteurs	Centre ACER, MAPAQ et réseau Agriconseils
1.2.6.3 Poursuivre le développement de produits à valeur ajoutée.	Acériculteurs	MAPAQ

Exemple d'indicateur : Évolution des revenus déclarés par les acériculteurs.

*Objectif 1.2.7 : Augmenter la production régionale d'énergie à partir de ressources renouvelables.*

L'Estrie dispose de potentiels importants en termes de production d'énergie à partir de ressources renouvelables. Jusqu'à récemment, cette forme d'exploitation de ressources naturelles prenait principalement la forme de la production hydroélectrique. Par contre, le développement des connaissances et la demande croissante en énergie ont fait émerger de nouvelles filières tout aussi prometteuses en Estrie, dont l'énergie éolienne et de biomasse. Finalement, la région bénéficie de nombreux experts et organismes, la positionnant favorablement au plan provincial et national, pour se démarquer comme pôle d'excellence en production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.7.1 Mettre en valeur le potentiel éolien identifié dans la région.	Entreprises et MRC	CLD, Hydro-Québec et MRNF
1.2.7.2 Poursuivre le développement de la production énergétique à base de biomasse urbaine.	Municipalités	CLD, CREE, Créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, entreprises, MDDEP, MRC et MRNF
1.2.7.3 Favoriser la production de biomasse dans les friches et les territoires agricoles sous-utilisés.	MAPAQ	AMFE, Créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, CLD, FRFCE, MRNF, réseau Agriconseils, RLQ et UPA
1.2.7.4 Développer des pratiques pour encadrer et mettre en valeur la biomasse forestière disponible en forêts privées et publiques.	MRNF	AMFE, conseillers forestiers, CRRNT et SPBE
1.2.7.5 Moderniser et consolider les centrales hydroélectriques existantes.	Entreprises et municipalités	Hydro-Québec
1.2.7.6 Poursuivre la concertation et la synergie mises en place par le créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, notamment en participant à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec.	Comité du créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales	CREE, CRRNT, MDEIE et MRNF

Exemples d'indicateurs : Évolution de la production régionale d'électricité à partir de ressources renouvelables. Évolution de la quantité de biomasse utilisée pour la production d'énergie.

*Objectif 1.2.8 : Maintenir la contribution du secteur minier (extraction et transformation) à l'économie régionale.*

L'industrie minière est présente en Estrie depuis le début de l'occupation historique de ce territoire. Le contexte minier actuel, confronté aux autres thèmes du PRDIRT, a mené à l'intégration de l'exploitation minière dans l'orientation 1.2, mais sans toutefois la présenter comme une priorité régionale. L'accent, en termes réalistes de développement économique à court terme, est donc davantage mis au plan du maintien des acquis régionaux actuels. Les objectifs 2.2.3 et 2.3.6 démontrent d'ailleurs que l'exploration minière est toujours active et présente dans la région, mais que les conditions de réussite ont évolué avec les volontés des citoyens et les impératifs environnementaux.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.2.8.1 Soutenir l'industrie d'exploitation du chrysotile, sur la base de l'avis déposé par la CRÉ de l'Estrie en décembre 2010.	MDEIE et Mine Jeffrey	CRÉ, MRC et CLD-SADC des Sources et municipalité d'Asbestos
1.2.8.2 Poursuivre la recherche de créneaux de transformation pour le granite et l'ardoise extraits dans la région.	Entreprises	CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF
1.2.8.3 Maintenir la part estrienne du marché des différents produits du calcaire extrait en région.	Entreprises	CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF
1.2.8.4 Augmenter la productivité des complexes de transformation de produits miniers en Estrie (ex. : efficacité énergétique, équipements de transformation, etc.).	Entreprises	CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF

Exemple d'indicateur : Évolution du nombre de nouveaux produits miniers transformés en région.

### ORIENTATION 1.3 : ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES NATURELLES ET AU TERRITOIRE

*Objectif 1.3.1 : Optimiser l'accès général aux territoires publics de la région.*

Outre les parcs nationaux et les ZEC, le territoire public de l'Estrie est fragmenté par des terres privées, avec peu ou pas d'accès public et souvent méconnu de la population. Il en résulte donc une pression d'utilisation qui varie beaucoup en fonction de son degré d'accessibilité. De plus, l'entretien du réseau routier qu'il abrite est un défi important, ce qui limite dans certains cas l'accessibilité aux terres publiques.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.3.1.1 Diminuer l'enclavement des territoires publics, en misant notamment sur leur remembrement.	MRNF	CRRNT, MRC, municipalités et propriétaires privés
1.3.1.2 Diffuser l'information sur la localisation et l'accès aux territoires publics.	CRRNT	MRNF et MRC
1.3.1.3 Susciter la création de nouveaux territoires structurés, fauniques ou autres, pour la pratique de la chasse, de la pêche et des activités récréatives en territoires publics.	CRRNT	MRC, MRNF, municipalités et organismes gestionnaires
1.3.1.4 Définir et mettre en œuvre un programme de suivi et d'entretien du réseau routier du territoire public et de ses accès (dont les chemins municipaux).	MRNF et Table de GIRT	MRC, municipalités et organismes gestionnaires

Exemple d'indicateur : Évolution de la superficie du territoire public en territoire structuré.

*Objectif 1.3.2 : Favoriser l'accès aux plans d'eau publics pour la pêche et les autres activités légères.*

Les difficultés d'accessibilité aux plans d'eau de l'Estrie ont toujours été présentes. Étant donné les connaissances acquises sur la fragilité de ces milieux naturels, la région souhaite miser sur la pratique d'activités légères. Ces dernières peuvent se pratiquer sans embarcation, avec une embarcation sans moteur ou avec une embarcation dont la force du moteur est proportionnelle à la capacité de support du plan d'eau concerné, limitant ainsi les impacts sur l'écosystème aquatique.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.3.2.1 Diffuser l'information sur les conditions et la localisation des accès publics aux plans d'eau, notamment pour la pratique de la pêche et d'activités légères.	FQCP	CLD, CSLE, MRNF, OBV, RAPPEL et TCE
1.3.2.2 Favoriser l'accès public, aux fins d'activités légères, à des espaces riverains disponibles.	MRC et municipalités	CSLE, FQCP, MRNF, OBV et RAPPEL

Exemple d'indicateur : Évolution du nombre d'accès publics aux plans d'eau.



*Objectif 1.3.3 : Favoriser l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives et éducatives, de chasse et de piégeage.*

Les activités récréatives sont en forte demande en Estrie, tant par les citoyens que les visiteurs. De plus, les retombées de ces activités demeurent importantes pour l'économie de la région. Par contre, étant donné la prédominance de la tenure privée des terres, le développement de ces activités dépend fortement de l'accessibilité à ces terres. La situation est fortement similaire pour les activités de prélèvement faunique mais, qui plus est, l'accessibilité aux terres privées pour ces activités représente le seul moyen pour maintenir existant l'unique outil de gestion de plusieurs populations fauniques estriennes. L'objectif 2.3.4 complète d'ailleurs cet aspect sous l'angle de la mise en valeur.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
1.3.3.1 Développer des incitatifs destinés aux propriétaires privés, afin de favoriser l'accès à leurs propriétés pour des activités récréatives et de prélèvement faunique.	SPBE et UPA	Conseillers forestiers et agricoles, CRRNT, CSLE, FQCP, gestionnaires de sentiers et MRNF
1.3.3.2 Développer les services de liaison entre les propriétaires et les chasseurs en fonction des besoins régionaux.	Cerfchasse	Associations locales de chasse et pêche, clubs de chasse sous protocole, conseillers forestiers et agricoles, MRNF, SPBE Table faune régionale et UPA
1.3.3.3 Développer une entente type favorisant la durabilité et l'encadrement des droits de passage pour les sentiers récréatifs en territoire privé.	Gestionnaires de sentiers	CLD, CSLE, TCE, Table VHR, UPA et SPBE
1.3.3.4 Suivre, encadrer et diffuser l'information concernant l'existence des clubs de chasse sous protocole avec le MRNF en territoire privé (articles 36 et 37 de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> ).	MRNF	CRRNT et FQCP
1.3.3.5 Favoriser, à l'intérieur ou en périphérie des secteurs urbanisés, l'accès à des espaces verts et naturels, notamment pour la pratique d'activités récréatives.	MRC et municipalités	Organismes gestionnaires

Exemple d'indicateur : Évolution du taux de renouvellement des chasseurs membres de Cerfchasse.

## Enjeu 2 : Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

### ORIENTATION 2.1 : ACQUISITION ET INTÉGRATION DES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE

*Objectif 2.1.1 : Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu naturel, les espèces à statut particulier, les espèces envahissantes et les ravageurs.*

L'intégration des connaissances fait référence autant à la diffusion de ces connaissances qu'au changement de pratiques qu'elles apportent. Les besoins d'acquisition de connaissances, pour ce qui est des ressources naturelles et du territoire en Estrie, font principalement référence à des besoins de recherche appliquée.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.1.1.1 Désigner un porteur de dossier régional responsable de la mise en commun des besoins et de la diffusion des connaissances sur les composantes du milieu naturel, qui pourra être soutenu par les travaux de Table de recherche et de transfert de connaissances de la CRRNT de l'Estrie.	CRRNT	MDDEP et MRNF
2.1.1.2 Améliorer les connaissances et les mécanismes d'actualisation de l'information sur les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles.	MDDEP et MRNF	AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation, et SPBE
2.1.1.3 Accroître les connaissances sur les espèces fauniques faisant l'objet de prélèvement.	MRNF	FQCP, chasseurs, chercheurs, pêcheurs et piégeurs
2.1.1.4 Soutenir des projets de suivi d'espèces envahissantes ou de ravageurs (ex. : moules zébrées, nerprun, phragmites, agrile du frêne, etc.).	MDDEP et MRNF	ACIA, AMFE, chercheurs, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation et SPBE
2.1.1.5 Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances entamés sur le cougar.	MRNF	Chercheurs et groupes de conservation
2.1.1.6 Entreprendre des travaux d'acquisition de connaissances en Estrie sur le loup de l'Est.	MRNF	Chercheurs, groupes de conservation et piégeurs

*Objectif 2.1.2 : Actualiser et diffuser l'information de base sur les ressources naturelles et le territoire, acquise et utilisée lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie.*

Les portraits sectoriels rédigés dans le cadre du PRDIRT ont permis de centraliser et de colliger beaucoup d'information utile à l'ensemble des intervenants de l'Estrie. Il est fortement souhaité que ces documents soient maintenus à jour, parce qu'il reste beaucoup plus simple et rapide d'actualiser plutôt que de tout rédiger à nouveau.

Action	Maître d'œuvre	Partenaires principaux
2.1.2.1 Mettre à jour périodiquement et diffuser l'information contenue dans les différents portraits sectoriels du PRDIRT.	CRRNT	Tous

Exemple d'indicateur : Nombre de mises à jour des portraits sectoriels régionaux de la CRRNT.

*Objectif 2.1.3 : Considérer les mesures d'adaptations aux changements climatiques dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.*

L'impact des changements climatiques est déjà perceptible à l'échelle locale et régionale. L'évolution de ces phénomènes préoccupe les intervenants régionaux, qui sont par contre disposés à modifier leurs approches conventionnelles afin de faire face adéquatement à ces nouvelles situations. À ce propos, il est donc question ici de suivre les travaux provinciaux et nationaux sur le sujet et d'en adapter l'application au contexte régional.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.1.3.1 Diffuser et soutenir des mesures d'adaptation régionales pour faire face aux impacts des changements climatiques sur les milieux naturels.	MDDEP et MRNF	Chercheurs, CREE, CRRNT, OBV et Ouranos
2.1.3.2 Diffuser et soutenir des mesures d'adaptation régionales pour faire face aux impacts des changements climatiques sur l'aménagement forestier et faunique de même que sur les activités récréatives.	MDDEP et MRNF	ACLD, AFCE, AMFE, chercheurs, CREE, CRRNT, Ouranos et TCE

*Objectif 2.1.4 : Poursuivre le suivi et la diffusion des résultats des travaux de recherche en Estrie sur les gisements minéraux, les gisements de gaz naturel et leurs impacts sur le milieu naturel et humain.*

L'accès aux résultats des travaux de recherche et d'exploration sur les gisements minéraux et gaziers est relativement ardu, étant donné que les compagnies privées et les prospecteurs leur confèrent souvent une valeur confidentielle. Pourtant, il serait utile et stratégique pour tous que cet accès soit simplifié (information, planification territoriale, acceptabilité sociale, etc.). Certains moyens pertinents ne sont plus mis à jour tandis que d'autres doivent être développés.

Actions (en ordre de priorité)	Maître d'œuvre	Partenaires principaux
2.1.4.1 Poursuivre la veille entreprise par la CRRNT de l'Estrie et transmettre l'information aux autorités municipales et aux intervenants concernés.	CRRNT	MRNF, MRC et municipalités
2.1.4.2 Inciter le MRNF à maintenir à jour l'information régionale sur les gîtes minéraux contenue dans le système d'information géominière (SIGÉOM) du Québec.	CRRNT	MRC et MRNF

## ORIENTATION 2.2 : CONSERVATION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES

*Objectif 2.2.1 : Assurer la protection de l'eau dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.*

Toutes les activités de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire ont un impact potentiel sur la qualité de l'eau. La ressource eau ne fait pas officiellement partie des sujets abordés par le PRDIRT (voir section 2.1). Par contre, il était impossible de faire abstraction de son importance dans le contexte des sujets liés au PRDIRT. À cet effet, les actions suivantes doivent être perçues comme une reconnaissance de cette importance et des actions déjà en cours en ce sens dans la région.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.2.1.1 Participer à la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau et d'autres outils visant la protection de l'eau, dans le cadre de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.	OBV	MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et RAPPEL
2.2.1.2 Poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des propriétaires de boisés et des entrepreneurs forestiers.	Conseillers forestiers et SPBE	AFCE, AMFE, FRFCE, MRC, municipalités, OBV et RAPPEL
2.2.1.3 S'inspirer d'outils existants (RNI, guides des saines pratiques, etc.) lors d'aménagement, en territoire privé, d'infrastructures en milieu naturel.	Tous	

*Objectif 2.2.2 : Maintenir la biodiversité des milieux naturels.*

De façon évidente, il fut légitime de conférer, à la biodiversité, un statut proprement dit de ressource naturelle, au même titre que les autres présentes en Estrie. Cet objectif va au-delà de la simple dimension forestière. Concernant les enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique, ils furent définis dans un portrait du PRDIRT de l'Estrie. Il reviendra donc aux intervenants d'identifier les possibilités et les limites d'application de ces enjeux, dans le contexte propre à chacun, dont celui de la certification forestière.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.2.2.1 Sensibiliser les intervenants régionaux (forestiers, acéricoles, municipaux, etc.) aux enjeux écologiques et aux principes de l'aménagement écosystémique, notamment les principes décrits dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts.	AMFE, CRRNT et MRNF	FRFCE et groupes de conservation
2.2.2.2 Poursuivre l'adaptation des pratiques et des planifications forestières en fonction des enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique identifiés en Estrie et des exigences de la certification forestière.	AMFE et MRNF	Conseillers forestiers, CRRNT, MRC, propriétaires privés, Table de GIRT et SPBE
2.2.2.3 Documenter et faire connaître la valeur des services écologiques et économiques rendus par la biodiversité en Estrie.	MDDEP	CREE, CRRNT, groupes de conservation et MRNF
2.2.2.4 Compléter l'identification des milieux naturels d'intérêt en Estrie, notamment pour les milieux humides.	CRRNT	Comité régional sur les aires protégées
2.2.2.5 Intégrer les recommandations, du comité technique régional sur les aires protégées, concernant les modalités d'intervention (ex. : statut de catégorie VI, zonage, protection, aménagement, mitigation, etc.) visant le maintien des attributs écologiques des milieux naturels d'intérêt identifiés en Estrie (certification, schémas d'aménagement et de développement, stratégies de conservation, etc.).	CRRNT	AMFE, comité régional sur les aires protégées, conseillers forestiers, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et SPBE
2.2.2.6 Augmenter la superficie en aires protégées, notamment parmi les milieux naturels d'intérêt identifiés dans la région, dans le respect du droit de propriété et à la lumière des travaux du comité technique régional sur les aires protégées.	CRRNT	AMFE, comité régional sur les aires protégées, CREE, conseillers forestiers, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et SPBE

Actions (en ordre de priorité) (suite)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.2.2.7 Mettre en place des mécanismes officiels de diffusion de l'information sur les éléments sensibles de biodiversité (espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, écosystèmes forestiers exceptionnels et milieux humides).	MDDEP et MRNF	AMFE, comité régional sur les aires protégées, conseillers forestiers, CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, municipalités, OBV et SPBE
2.2.2.8 Soutenir les efforts de conservation et de mise en valeur des éléments sensibles de biodiversité (espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, écosystèmes forestiers exceptionnels et milieux humides).	MDDEP et MRNF	AMFE, conseillers forestiers, CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, municipalités, OBV et SPBE
2.2.2.9 Promouvoir la reconnaissance des territoires publics épars comme milieux naturels protégés, tout en permettant la pratique des activités actuelles encadrées (récréatives, de chasse et de pêche).	CRRNT	MRNF

Exemples d'indicateurs : Évolution de la superficie des milieux naturels protégés. Évolution de la superficie des milieux naturels protégés avec utilisation durable des ressources (statut de catégorie VI).

*Objectif 2.2.3 : Minimiser les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructures liés au développement des ressources naturelles et du territoire.*

Les projets d'infrastructures liés aux ressources naturelles et au territoire peuvent avoir des impacts sur les écosystèmes. Les actions suivantes proposent des approches de gestion intégrée, concernant des dossiers actifs en Estrie, toujours dans le contexte des thèmes liés au PRDIRT.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.2.3.1 Inciter le MRNF à intégrer en amont, dans les démarches d'exploration minière, les outils de planification concernant les éléments sensibles et d'intérêt, tels que les milieux naturels d'intérêt, la caractérisation des paysages et les territoires d'intérêt des schémas d'aménagement et de développement des MRC.	CRRNT	MRC et municipalités
2.2.3.2 Planifier les futurs tracés de lignes de transport d'électricité en protégeant les sites d'intérêt identifiés et sensibles (paysages, milieux naturels d'intérêt, etc.).	Hydro-Québec	CRRNT, MRC et municipalités
2.2.3.3 Entretien et aménagement des seuils ou des barrages permettant l'existence de milieux humides et limitant la fluctuation du niveau d'eau.	Propriétaires de barrages	CEHQ, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et OBV

Exemple d'indicateur : Évolution de la superficie des territoires avec contraintes à l'exploration minière.

### ORIENTATION 2.3 : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

Cette orientation aborde les ressources naturelles d'un point de vue intégré, en identifiant celles ayant un impact possible sur les autres ou étant souvent défavorisées par la mise en valeur des autres ressources.

*Objectif 2.3.1 : Promouvoir l'exploitation durable de la matière ligneuse en territoire privé.*

L'aménagement et l'exploitation de la forêt privée ont fait l'objet de beaucoup d'évolutions depuis les dernières décennies. Néanmoins, il est important de rappeler, que comme la plus grande partie du territoire forestier de l'Estrie est de tenure privée et que de mauvaises approches d'aménagement forestier pourraient avoir un impact important sur une foule d'autres ressources naturelles de la région, il faut poursuivre les efforts déjà entrepris en matière d'exploitation durable de la matière ligneuse par les propriétaires privés et les intervenants concernés.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.1.1 Actualiser et mettre en œuvre le PPMV, en s'assurant d'un arrimage avec le PRDIRT et la SADF.	AMFE	CRRNT, conseillers forestiers, MRC, MRNF, municipalités et SPBE
2.3.1.2 Réaliser un nouveau calcul de possibilité forestière répondant aux besoins de l'actualisation du PPMV.	AMFE	Conseillers forestiers, MRC, MRNF, municipalités et SPBE
2.3.1.3 Améliorer les méthodes d'évaluation du degré d'utilisation de la matière ligneuse en forêt privée.	AMFE, MRNF et SPBE	Conseillers forestiers
2.3.1.4 Assurer l'application des règlements municipaux d'abattage d'arbres, dans un contexte d'aménagement forestier durable.	MRC et municipalités	AMFE

Exemple d'indicateur : Évolution du degré d'utilisation de la matière ligneuse en forêt privée.

*Objectif 2.3.2 : Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel.*

Le développement d'activités récréatives en milieu naturel fait l'objet de plusieurs projets dans la région, grâce au grand potentiel reconnu en Estrie. Cependant, ce créneau fait face à certains défis de mise en valeur, souvent créés par l'impact du développement d'autres ressources, développement qui n'a pas toujours été réalisé dans un contexte intégré. Dans le contexte du PRDIRT, les activités récréatives en milieu naturel réfèrent principalement aux sentiers récréatifs (VHR, vélo, randonnée pédestre et équestre, etc.).

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.2.1 Viser un équilibre dans le développement de l'offre des activités récréatives, en fonction des potentiels naturels, afin de satisfaire tant les attentes des visiteurs que celles des Estriens.	MRC et TCE	ACLD, CSLE et gestionnaires de sentiers
2.3.2.2 Développer une plateforme régionale pour la diffusion de l'information sur les sentiers récréatifs et les autres activités récréatives en milieu naturel offertes en Estrie.	CRÉ et TCE	ACLD, OBV et Table VHR
2.3.2.3 Développer des modèles de cohabitation, durant la période automnale, entre les adeptes des activités récréatives en milieu naturel et les chasseurs.	Gestionnaires de sentiers et groupes de chasseurs	CRRNT, FQCP, MRC, MRNF, Table de GIRT et ZEC
2.3.2.4 Sensibiliser les utilisateurs des sentiers récréatifs à la cohabitation des usagers.	Gestionnaires de sentiers	CLD, MRC et Table VHR
2.3.2.5 Structurer le développement récréatif en milieu naturel à l'échelle des MRC et de la région.	MRC et TCE	ACLD, CSLE et Table VHR
2.3.2.6 Compléter, en concertation avec le milieu, l'élaboration du plan de développement et de commercialisation de la randonnée pédestre en Estrie et favoriser sa mise en œuvre.	TCE	CLD, CSLE, gestionnaires de sentiers et MRC
2.3.2.7 Prendre en compte la place des activités récréatives dans la gestion intégrée en territoire public (UA de l'Estrie et Gestion Mont Gosford).	Saint-Augustin-de-Woburn et Table de GIRT	CRRNT, MRC et MRNF
2.3.2.8 Poursuivre la mise en œuvre du Plan régional de développement du territoire public – volet récréotouristique de l'Estrie.	MRNF	CRRNT, CLD, gestionnaires de sentiers MRC et organismes impliqués



*Objectif 2.3.3 : Mettre en valeur les paysages régionaux.*

La valeur des paysages estriens est maintenant reconnue, mais ne sera jamais acquise. Ces paysages font partie de l'identité de la région tandis que certains projets de développement, aussi souhaités et légitimes soient-ils, peuvent facilement causer des impacts sur cette ressource naturelle. Dans un contexte de mise en valeur des ressources naturelles et de gestion intégrée, il est important de considérer les impacts sur les paysages et de fournir des outils afin de les intégrer dans les différentes planifications (territoriales, projet de développement, etc.).

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.3.1 Poursuivre la caractérisation des paysages de la région afin de déterminer les paysages d'intérêt à mettre en valeur.	MRC	Paysages estriens et municipalités
2.3.3.2 Soutenir les démarches entreprises en matière de sensibilisation sur l'importance des paysages en Estrie.	CRRNT	MRC, municipalités et Paysages estriens

Exemple d'indicateur : Évolution de la superficie des territoires ayant fait l'objet d'une caractérisation des paysages.

*Objectif 2.3.4 : Maintenir à un niveau écologiquement et socialement acceptable les populations fauniques exploitées.*

La gestion faunique et halieutique présente un réel défi en région, étant donné la dualité, particulière à l'Estrie, des densités humaines et fauniques. Le volet social de l'objectif 2.3.4 inclut la nécessité de prendre en considération la présence de l'humain, les impacts économiques de la faune (positifs ou négatifs) et l'approche de concertation lors de la détermination des densités fauniques visées. De plus, la capacité de support de l'écosystème et les besoins biologiques des espèces fauniques concernées sont également considérés, dans cet objectif, grâce au volet écologique.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.4.1 Poursuivre la sensibilisation des citoyens, des intervenants et des municipalités à l'importance de la chasse comme outil de gestion pour plusieurs populations fauniques.	MRNF	CRRNT, FQCP et municipalités
2.3.4.2 Accentuer l'intégration des besoins fauniques dans l'aménagement forestier.	MRNF	AMFE, conseillers forestiers, OBV et Table de GIRT
2.3.4.3 Mettre en œuvre le plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017 afin de stabiliser la population de cerfs de Virginie, notamment en identifiant, à l'intérieur des zones de chasse, les territoires où la densité de cerfs de Virginie est élevée.	MRNF	Table faune régionale
2.3.4.4 Élaborer et mettre en œuvre un nouveau plan de gestion pour l'orignal et en accroître la population.	MRNF	Table faune régionale

Actions (en ordre de priorité) (suite)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.4.5 Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion du dindon sauvage afin de mettre en valeur la population grandissante, tout en gérant ses impacts.	MRNF	Table faune régionale
2.3.4.6 Mettre en œuvre le plan de gestion de l'ours noir 2006-2013, visant notamment à contenir la hausse de la population.	MRNF	Table faune régionale
2.3.4.7 Stimuler l'intérêt auprès de la relève pour la pratique de la chasse.	FQCP	MRNF
2.3.4.8 Viser un niveau de pêche permettant le maintien des populations.	MRNF	Associations locales, FQCP et pêcheurs
2.3.4.9 Élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion du touladi et du doré jaune en Estrie.	MRNF	Table faune régionale et OBV
2.3.4.10 Structurer régionalement, de façon concertée, l'ensemencement de poissons, tout en favorisant le retour d'espèces indigènes.	Associations locales	CRRNT, FQCP, MRNF et TCE
2.3.4.11 Assurer le maintien de certaines espèces de poissons-fourrages.	MRNF	Associations locales, FQCP, OBV et pêcheurs
2.3.4.12 Poursuivre le développement de l'expertise provinciale à la station piscicole de Baldwin et établir des maillages avec les intervenants locaux et régionaux.	MRNF	Associations locales
2.3.4.13 Assurer la pérennité des populations d'animaux à fourrure.	MRNF	Piégeurs
2.3.4.14 Gérer les impacts du passage saisonnier des oies des neiges et des bernaches du Canada.	Environnement Canada	MRNF et Table faune régionale
2.3.4.15 Poursuivre la mise en œuvre de stratégies d'intervention visant le contrôle du castor aux abords des infrastructures rurales.	Municipalités	MRNF et piégeurs
2.3.4.16 Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion du petit gibier afin de préserver les conditions pour le maintien dans le temps et dans l'espace de cette chasse.	MRNF	Table faune régionale

Exemple d'indicateur : Évolution des populations fauniques concernées.

*Objectif 2.3.5 : Développer l'acériculture en territoire public en concertation avec le milieu.*

La mise en valeur du potentiel acéricole dans le territoire public estrien a connu certains défis depuis les dernières années, davantage qu'en territoire privé, notamment avec une augmentation rapide des demandes d'agrandissement et d'implantation d'installations acéricoles. En ce sens, la région souhaite maintenir le développement de cette filière en territoire public, mais en fonction de certaines balises, surtout au plan de la localisation et de l'ampleur des superficies mises sous exploitation acéricole. Rappelons que la reconnaissance économique de l'acériculture en Estrie est affirmée avec l'objectif 1.2.6 du PRDIRT.

Actions (en ordre de priorité)	Maître d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.5.1 Encadrer le développement acéricole en territoire public en le planifiant dans les secteurs potentiels actuellement retenus par le MRNF, en respectant les critères définis avec la CRRNT et en priorisant le développement acéricole en forêt privée.	MRNF	SPAE, AMFE, CRRNT, MAPAQ et Table de GIRT
2.3.5.2 Favoriser la cohabitation acérico-forestière en territoire public.	MRNF	Table de GIRT
2.3.5.3 Mettre en place une planification tactique dans les érablières exploitées pour la sève, situées dans les réserves forestières en territoire public.	MRNF	SPAE

Exemples d'indicateurs : Évolution des superficies en cohabitation acérico-forestière en territoire public. Évolution de la production acéricole en territoire public. Évolution de la possibilité forestière des érablières exploitées pour la sève dans les réserves forestières.

*Objectif 2.3.6 : Planifier le développement minier régional en fonction des réserves minérales, des besoins, des obligations de réhabilitation des sites et des impacts sur le milieu.*

Une nouvelle mise en valeur du potentiel minier en Estrie ne pourra se faire comme ce fut le cas dans le passé. Puisque le territoire de la région fait l'objet de certains travaux d'exploration minière, il est important de rappeler que certaines conditions gagnantes s'avèrent inévitables pour mettre en place un développement respectant l'environnement et la volonté des élus et des citoyens. En ce sens, l'objectif 2.3.4 complète donc les objectifs 2.2.3 et 2.1.4, qui identifient, tour à tour, les conditions jugées nécessaires au développement de l'exploration minière en Estrie. Finalement, le développement minier futur ne doit pas mettre de côté les obligations très présentes de l'exploitation passée (résidus, restauration, etc.).

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.3.6.1 Mettre en place un mécanisme régional de concertation et d'information concernant la planification et la réalisation des travaux d'exploration minière en Estrie.	CRRNT	MRC et MRNF
2.3.6.2 Entreprendre une démarche régionale d'identification des réserves et des besoins régionaux en sable, en gravier et en pierre concassée.	CRRNT	MRC, MRNF et MTQ
2.3.6.3 Dresser un portrait régional des sites d'extraction abandonnés (gravières, sablières, carrières et mines) afin d'établir des priorités de restauration et d'aménagement.	MRNF et MDDEP	CRRNT, MRC, MTQ et OBV
2.3.6.4 Mettre en valeur les résidus miniers de la région afin d'en réduire l'importance et les impacts sur le milieu.	MRNF	CLD-SADC, entreprises, MDDEP, MRC et MTQ
2.3.6.5 Valoriser le patrimoine géologique de l'Estrie par la mise en place d'un réseau de sites géologiques exceptionnels et d'intérêt.	MRNF	CRRNT et TCE

## ORIENTATION 2.4 : GOUVERNANCE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

La gouvernance fait référence à la manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique. La gouvernance se trouve à la base de l'assise régionale et locale de la mise en œuvre du PRDIRT de l'Estrie. En réalité, comme la région de l'Estrie est entièrement en territoire municipalisé, la reconnaissance et l'implication des autorités municipales sont incontournables pour la mise en œuvre de l'orientation 2.4.

*Objectif 2.4.1 : Favoriser l'harmonisation, à l'échelle des MRC, des réglementations municipales et des suivis concernant la gestion des ressources naturelles en territoire privé.*

La gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire se traduit par les décisions qui sont prises, et donc des règlements qui en découlent. En Estrie actuellement, différentes législations municipales, visant des situations ou des éléments précis, ont un impact, non recherché la plupart du temps, sur la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire. L'objectif 2.4.1 ne vise donc pas à alléger ou à déréglementer, mais plutôt à s'assurer d'une cohérence claire avec le contexte régional actuel et les particularités estriennes, tous deux identifiés dans le cadre du PRDIRT.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.4.1.1 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC et dans un contexte d'aménagement forestier durable, les règlements municipaux d'abattage d'arbres et mettre en commun les ressources pour assurer un suivi optimal.	MRC	AMFE, MAMROT, MRNF et municipalités
2.4.1.2 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC, les règlements municipaux relatifs aux traverses de cours d'eau, aux bandes riveraines forestières et à la protection des milieux humides et mettre en commun les ressources pour assurer un suivi optimal.	MRC	AMFE, Groupe SAGE, MAMROT, MDDEP, MRNF et municipalités
2.4.1.3 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC et dans un contexte de gestion faunique efficace, les règlements municipaux relatifs à l'utilisation des armes de chasse dans les périmètres urbains.	MRC	FQCP, MAMROT, MRNF et municipalités

Exemple d'indicateur : Évolution du nombre d'harmonisations de règlements municipaux d'abattage d'arbres en Estrie.

*Objectif 2.4.2 : Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public dans une perspective de décentralisation des moyens et des compétences.*

Tout comme ailleurs, les différentes communautés estriennes concernées revendiquent une meilleure implication et une reconnaissance dans les processus décisionnels entourant la gouvernance du territoire public. Plusieurs projets existent, ou sont en développement, principalement au plan des activités récréotouristiques. Leur objectif cherche, la plupart du temps, à accroître les retombées locales de la mise en valeur intégrée du territoire public et des ressources naturelles présentes.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.4.2.1 Maintenir les Tables de GIRT dans le territoire public de l'UA de l'Estrie et de la forêt habitée du mont Gosford.	CRRNT et Saint-Augustin-de-Woburn	MRNF
2.4.2.2 Réaliser une réflexion régionale sur les possibilités que pourrait présenter en Estrie le futur concept de forêt de proximité.	CRRNT	MRC, MRNF et SPBE
2.4.2.3 Évaluer les possibilités de créer de nouveaux territoires publics structurés en fonction des besoins et des enjeux.	CRRNT	MRC, MRNF, municipalités et organismes gestionnaires

*Objectif 2.4.3 : Intégrer les enjeux locaux de gestion des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de cohésion et une synergie régionales, en collaboration avec les autorités municipales.*

Il est important de reconnaître que le contenu, tant de l'information de base que du plan d'action du PRDIRT, provienne des enjeux et des intervenants locaux, municipaux et autres. L'une des valeurs ajoutées d'une démarche de concertation comme celle du PRDIRT est de s'assurer de cette prise en compte dans les approches de mise en œuvre qui suivront. En ce sens, plusieurs moyens de concertation ont été utilisés ou mis en place durant l'élaboration du PRDIRT, tandis que d'autres nécessiteront d'être développés. L'objectif 2.4.3 identifie donc des actions qui permettront de maintenir la cohésion entre les intervenants locaux et leurs enjeux, dans le contexte des thèmes abordés par la CRRNT de l'Estrie et le PRDIRT.

Actions (en ordre de priorité)	Maîtres d'œuvre	Partenaires principaux
2.4.3.1 Poursuivre la concertation régionale à l'aide de la CRRNT et du PRDIRT.	CRRNT	Tous
2.4.3.2 Sensibiliser le milieu régional sur les pouvoirs des autorités municipales en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire.	MAMROT	CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, MRNF et municipalités
2.4.3.3 Accentuer les incitatifs fiscaux et financiers, destinés aux municipalités, pour le développement intégré et la conservation des ressources naturelles et du territoire.	Gouvernement du Québec	CRRNT, MRC et municipalités
2.4.3.4 Maintenir la concertation régionale, entamée dans le dossier des milieux naturels protégés et de la conservation de la biodiversité.	CRRNT	Comité régional sur les aires protégées
2.4.3.5 Développer une concertation régionale au sein des gestionnaires de sentiers récréatifs en milieu naturel.	TCE	ACLD, CSLE, gestionnaires de sentiers et MRNF
2.4.3.6 Assurer la prise en compte des orientations régionales touchant les ressources naturelles et le territoire par l'ensemble des paliers gouvernementaux, notamment dans le contexte de la demande de révision et d'abrogation de l'article 246 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , demande émanant de la CRÉ et des MRC de l'Estrie.	CRÉ	CRRNT, MAMROT et MRC

## 5. Effets attendus du PRDIRT en Estrie

Le PRDIRT apportera de nombreux avantages :

- définir les positions régionales sur les projets ou les sujets en lien avec son contenu;
- proposer la mise sur pied de projets mobilisateurs, en concordance avec la vision régionale intégrée traduite dans ses objectifs et ses actions;
- proposer des modifications et des adaptations aux façons de faire actuelles.

Sur ce dernier aspect, la vision régionale intégrée du PRDIRT s'est développée dans le respect des outils de planification actuels et en s'inspirant des outils antérieurs<sup>8</sup>. Inversement, le PRDIRT influencera la plupart des mises à jour ou des révisions des outils de planification. Néanmoins, les intentions du MRNF, quant à la portée réelle et légale du PRDIRT, ne sont pas encore totalement clarifiées. C'est donc en toute prudence que cette section fait le survol des effets attendus et des liens avec les outils de planification qui ont été jugés les plus pertinents en fonction des thèmes et des sujets abordés dans le PRDIRT.

### - *Plan d'affectation des terres publiques (PATP)*

Le PATP est l'outil de planification qui identifie les intentions gouvernementales quant à l'usage et à la protection des terres et des ressources étatiques. Celui de l'Estrie est actuellement en élaboration et sollicite la participation du milieu, principalement par le biais de la CRRNT et des MRC concernées. Cependant, le PRDIRT et le PATP, réalisés en parallèle, n'ont pas pu avoir d'influence l'un sur l'autre. Il est néanmoins souhaité qu'ils soient complémentaires.

### - *Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI)*

Les PAFI seront en vigueur à partir de 2013 dans les deux territoires de gestion de la forêt publique en Estrie, soit l'UA de l'Estrie et le territoire de la forêt habitée du mont Gosford. La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chapitre A-18.1) stipule clairement que les PAFI doivent être réalisés en tenant compte des orientations régionales contenues dans le PRDIRT. C'est pourquoi les PAFI devront donc être en concordance avec le contenu du PRDIRT.

### - *Plan d'aménagement et de gestion des parcs régionaux*

Il existe en Estrie deux projets de parcs régionaux, des initiatives de la MRC des Sources et de la MRC du Haut-Saint-François. En vue de ratifier l'entente concernant la délégation foncière dans un contexte de développement récréotouristique qui liera la MRC aux ministères concernés, la MRC doit préparer un plan d'aménagement et de gestion des parcs régionaux. En Estrie, aucun de ces plans n'a encore été accepté officiellement. Le contenu stratégique du PRDIRT, concernant les activités récréatives et de la gestion des forêts publiques, aura un effet direct sur l'élaboration de ces plans.

<sup>8</sup> On réfère ici principalement aux différentes planifications développées depuis les années 1970 par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et le Conseil régional de développement (CRD) de l'Estrie et des Cantons-de-l'Est.



Il est ainsi envisagé que ces plans d'aménagement et de gestion des parcs régionaux soient en concordance avec le contenu du PRDIRT. De surcroît, le financement de certaines activités dans ces territoires pourrait être assujéti à leur concordance avec le PRDIRT. Finalement, le concept de parc régional devrait être revu dans sa globalité, principalement dans le contexte du nouveau régime de régionalisation propre à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* et aux CRRNT.

- ***Plans de développement des activités récréatives (PDAR)***

Les ZEC souhaitant investir dans le développement récréotouristique de leur territoire ont l'obligation d'élaborer un PDAR. Dans le contexte estrien, le seul PDAR en vigueur couvre le secteur Gosford de la ZEC Louise-Gosford. Le contenu stratégique du PRDIRT, à propos des activités récréatives et de chasse et de pêche, aura un effet direct sur l'élaboration des PDAR. De plus, le financement de certaines activités dans ces territoires pourrait être assujéti à leur concordance avec le PRDIRT.

- ***Plan de développement de l'Estrie***

Le plan de développement de l'Estrie a été rédigé par la CRÉ de l'Estrie et couvre la période 2007-2012. Il aborde l'ensemble des secteurs interpellés par le développement régional. Ainsi, certains aspects du plan de développement de l'Estrie ont été repris dans le PRDIRT, notamment certains éléments relatifs à l'axe 1 (territoire), à l'axe 3 (innovation) et à l'axe 4 (adaptation économique). Aussi, depuis 2008, certaines actions du plan de développement de l'Estrie ont été officiellement confiées à la CRRNT. Le PRDIRT et le plan de développement de l'Estrie sont donc complémentaires et il est envisagé, lors de la prochaine rédaction de ces deux outils qui pourrait se faire simultanément, d'en souder les liens.

- ***Plan de développement de la zone agricole (PDZA)***

Un PDZA est une planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel de la zone agricole permanente à l'échelle d'une MRC. Il s'agit d'une nouvelle approche qui a fait l'objet de projets pilotes dans une dizaine de MRC du Québec. Dans l'éventualité où la zone agricole permanente d'une MRC en Estrie ferait l'objet d'une démarche de PDZA, il est envisageable que le PRDIRT fournisse de nouvelles connaissances et orientations régionales ainsi que des possibilités de cohérence régionale sur des enjeux locaux et supralocaux. En soi, il pourrait être le point de départ de la rédaction d'un PDZA. Ainsi, il apportera des nuances sur la vision régionale intégrée concernant le développement et la conservation des ressources naturelles comprises dans la zone agricole permanente, notamment les forêts, les friches, les bandes riveraines, etc. D'ailleurs, l'action 1.1.1.1 du PRDIRT de l'Estrie pourrait être réalisée avec un PDZA. Le PRDIRT doit donc être perçu comme un outil d'influence et de complémentarité avec les PDZA.

- ***Plans directeurs de l'eau (PDE)***

Les PDE visent à mettre en place une gestion intégrée de l'eau afin d'améliorer, mettre en valeur et protéger la qualité de l'eau du bassin versant concerné.

Certains PDE ont servi comme outil de référence dans l'élaboration des portraits concernés du PRDIRT de l'Estrie. Malgré le fait que le PRDIRT n'aborde l'eau que dans le contexte de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire, il est attendu que la mise en œuvre des PDE, élaborés en Estrie, prenne en considération le contenu du PRDIRT.

- ***Plans de gestion faunique***

Les plans de gestion faunique identifient les outils de gestion faunique découlant des orientations et des enjeux reliés à l'état de population et aux connaissances de l'espèce en question. À terme, il en existera quatre en Estrie, qui font tous l'objet d'une action dans l'objectif 2.3.4 du PRDIRT. En ce sens, il est envisagé que le PRDIRT puisse orienter la mise à jour de ces plans, et vice versa. Il est donc question ici d'influence mutuelle.

- ***Plans de gestion des ZEC***

Les ZEC Louise-Gosford et de Saint-Romain doivent réaliser un plan de gestion afin de se conformer aux exigences du protocole d'entente les liant au MRNF. Le contenu stratégique du PRDIRT, en ce qui concerne les activités de chasse, de pêche et de conservation de la faune, aura un effet direct sur l'élaboration de ces plans de gestion. Il est ainsi envisagé que ces plans soient en concordance avec le PRDIRT.

- ***Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV)***

Le PPMV de l'Estrie a été réalisé par l'AMFE en 2002. Il doit être actualisé, notamment en lien avec la nouvelle SADF et les exigences de la certification forestière. Pour l'élaboration du PRDIRT, la CRRNT s'est fortement inspirée de son contenu d'origine. Le PRDIRT fournit dorénavant une actualisation de l'information de base sur le milieu forestier régional. Il est ainsi fortement souhaité que l'information de base du PRDIRT (forêt privée, enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique, milieux naturels d'intérêt, gestion faunique, etc.) contribue à l'actualisation du PPMV. Aussi, les objectifs et les actions du PRDIRT devront influencer sur le PPMV et le compléter, tout en contribuant au développement d'une synergie avec les instances de la forêt publique.

- ***Plan régional de développement associé aux ressources fauniques (PRDRF)***

Cet outil, dont la version la plus récente a été réalisée en 2002 par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), est intégré au PRDIRT. Il est donc envisagé que ce dernier le remplace, comme le préconise le MRNF.

- ***Plan régional de développement du territoire public – volet récréotouristique (PRDTP)***

Le PRDTP, rédigé en 2004 par le MRNF, reste très actuel. Son degré de précision et l'échelle de ses actions complètent très bien le PRDIRT. À ce sujet, contrairement à ce que préconisait le MRNF, il est proposé de poursuivre sa mise en œuvre, dans le contexte de celle du PRDIRT (voir objectif 2.3.3).

- ***Schémas d'aménagement et de développement (SAD)***

Les SAD des MRC de l'Estrie en sont tous à une étape de révision, notamment en lien avec la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Le PRDIRT a été élaboré en tenant compte des orientations et des éléments contenus dans les SAD en vigueur. D'ailleurs, l'un des portraits du PRDIRT visait justement à regrouper les différentes affectations des MRC afin d'en produire un portrait régional cohérent.

Pour la révision des SAD, il est envisagé que le PRDIRT fournisse de nouvelles connaissances et orientations régionales, ainsi que des possibilités de cohérence régionale sur des enjeux locaux et supralocaux. En soi, il apportera des nuances sur la vision régionale intégrée concernant le développement et la conservation des ressources naturelles et du territoire, que les SAD pourront adapter à l'échelle supralocale. D'ailleurs, certains objectifs du PRDIRT font directement référence au SAD ou à d'autres outils afférents (ex. : 1.1.1 et 2.4.1). En ce qui concerne les SAD, le PRDIRT doit donc être perçu comme un outil d'influence et de complémentarité.

- ***Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)***

La SADF étant nationale, le PRDIRT doit être réalisé en concordance avec ses grands objectifs. Il devra également présenter les modulations régionales de la SADF afin d'en devenir l'assise régionale. Une mise à jour du PRDIRT pourrait donc être nécessaire à la suite de l'adoption de la nouvelle SADF, prévue en décembre 2011.

## 6. Conditions de réussite du PRDIRT de l'Estrie

Les conditions de réussite de la mise en œuvre du PRDIRT de l'Estrie dépendent principalement de quatre facteurs.

### *1. Engagement collectif*

En premier lieu, cette réussite est fortement dépendante de l'engagement collectif des intervenants ciblés et concernés. À cet effet, la démarche d'élaboration du PRDIRT de l'Estrie, basée sur une concertation et une mobilisation continues du milieu régional et local, contribuera à l'atteinte de cette première condition. De surcroît, avec la production de portraits sectoriels établissant clairement un diagnostic des ressources naturelles et du territoire de la région, le PRDIRT de l'Estrie évite d'énoncer des conclusions sans fondement, tout en devenant un outil pratique, convivial et reconnu dans le milieu.

### *2. Reconnaissance des mandats de chacun*

En deuxième lieu, cette réussite est directement liée à la reconnaissance des mandats et des responsabilités de chacun des intervenants ciblés et concernés. Dès le départ, la CRRNT a énoncé ses couleurs : elle ne prendrait pas la place des autres et viserait plutôt à répondre aux besoins communs des intervenants estriens. Plusieurs démarches régionales, entreprises dans le cadre de l'élaboration du PRDIRT ou de sa prochaine mise en œuvre, démontrent bien cette volonté.

### *3. Reconnaissance du PRDIRT par le gouvernement du Québec*

En troisième lieu, la réussite de la mise en œuvre de ce plan ne sera possible que si le PRDIRT jouit d'une reconnaissance forte du gouvernement du Québec et de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. Il en est de même pour les outils afférents, développés par la région, dans le contexte du PRDIRT (ex. : démarche d'identification des milieux naturels d'intérêt). Rappelons que la régionalisation nous dicte que la reconnaissance des régions et de leurs réalités, par le gouvernement, est liminaire à leur développement.

### *4. Financement*

Finalement, tout se réalise à force de travail, d'acharnement, de sensibilisation, de persuasion... et de financement. Il aurait été très opportun, mais relativement audacieux, de chiffrer les besoins financiers des actions proposées. L'échéancier proposé par le MRNF obligeait cependant la CRRNT à s'attarder aux éléments incontournables du PRDIRT. Il est donc essentiel que le MRNF n'évalue pas les besoins de mise en œuvre du PRDIRT sans impliquer la région. Pour ce qui est du soutien et des ressources financières disponibles, les discussions et les prises de décisions doivent être réalisées en grande complicité entre le MRNF et la CRÉ; le cas échéant, elles doivent mettre à contribution les autres ministères et organismes gouvernementaux. La cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre et de l'actualisation du PRDIRT ne peuvent être assurées si diverses mesures ou programmes épars ne tiennent pas compte de l'approche privilégiée.

L'Estrie a réalisé un plan de développement dit « intégré ». Les outils mis à la disposition de la région devront en tenir compte, en favorisant le plus possible l'intégration et l'intersectorialité. Les intervenants régionaux sont en voie de terminer leur migration vers une gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire. Le gouvernement du Québec devrait en faire autant.